

LIVRE VERT - 2024  
**ARGANACOIN**  
Jeton Utilitaire  
Cryptocurrency

Fondateur du projet : Mr ERRAMI Abd-errahman

(Illustration paysage : Région de Taroudant)



# MENTIONS LÉGALES



Le jeton utilitaire **ARGANACOIN** ne constitue en aucun cas la propriété ou l'avoir d'une quelconque entité administrative ou financière. Il représente une valeur utilitaire telle qu'elle sera décrite dans ce « green-paper » ou livre vert. Ces données pourront paraître incomplètes. Une mise à jour régulière permettra d'assurer par nos soins, leur exactitude. Dès lors, les informations ne forment d'aucune manière un manuscrit professionnel. **ARGANACOIN** n'accepte et ne garantit aucune responsabilité légale provenant de, ou en lien avec la fiabilité, l'actualité, la justesse ou l'exhaustivité des indications. Les détenteurs et investisseurs potentiels de jetons doivent demander l'avis d'un spécialiste indépendant avant de réaliser de quelconques transactions sur la base des renseignements publiés dans ce livre vert.

Les informations étant éditées uniquement à titre de référence.

Dans tous les cas, **ARGANACOIN** ne peut rembourser les investissements à travers les ventes exécutées durant l'ICO. Ce livre vert n'est ni une offre publique, ni un prospectus, ni un document d'achat. Il n'a pas l'intention de former une offre de valeur ou une incitation au financement dans les cours mobiliers ou dans n'importe quelles juridictions.

## SOMMAIRE

02 – MENTIONS LÉGALES

04 – PRÉFACE

06 – AVANT-PROPOS

07 – POURQUOI UTILISER LE JETON ARGANACOIN ?

09 – PROJECTION DE 3 PROJETS

11 – BLOCKCHAIN (les solutions Arganacoin et la technologie)

15 – FEUILLE DE ROUTE ARGANACOIN

16 – SEED IT YOURSELF (plateforme NFT et parrainage)

18 – ARGANAZONE (plateforme internationale)

21 – FINANCEMENT DE 10 ACTIONS

29 – RÉPARTITION DES JETONS ARGANACOIN -TOKENOMICS

32 – PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

33 – QUELQUES CHIFFRES STATISTIQUES (la filière de l'Argan)

45 – HAUTES ORIENTATIONS ROYALES – GÉNÉRATION GREEN 2020-2030

52 – ACTUALITÉS & PRESSES

66 – CONCLUSIONS

# PRÉFACE

L'Arganier, officiellement connu sous le nom d'**Argania Spinosa**, est un arbre endémique et unique au monde, ne poussant naturellement qu'au Maroc.

Représentant la deuxième essence forestière du pays avec une présence sur près de 800 000 hectares, cet arbre joue un rôle crucial dans la lutte contre l'érosion et la progression du désert saharien.

Malgré ses indéniables avantages socio-économiques, l'arganier fait face aujourd'hui à certaines menaces risquant même de disparaître de certains paysages marocains, sans recherches de solutions appropriées.

Depuis 1985, le Laboratoire de Chimie des Plantes et de Synthèse Organique et Bio-organique, sous la direction éclairée de **Madame Zoubida CHARROUF**, se consacre à l'étude de l'Arganier.

Ses recherches ont abouti à la découverte de produits pharmacodynamiques novateurs et de divers composés industriels, grâce aussi à des soutiens financiers notables tels que ceux du Centre de Recherche pour le Développement International et de plusieurs ambassades (Canada, Japon, Grande-Bretagne, Pays-Bas), ainsi que la contribution d'ONG comme OXFAM-Québec.

Ces efforts ont engendré une valorisation remarquable de l'huile d'argan, favorisant la création de nombreuses coopératives féminines dédiées à sa production et à sa commercialisation.

Cette initiative a non seulement amélioré les techniques de production et de conservation de l'huile mais a également aidé à protéger la biodiversité et à augmenter les revenus des communautés rurales.

Grâce à l'impulsion de Madame **Charrouf**, le système coopératif a non seulement facilité le développement de produits culinaires, cosmétiques et médicaux, mais a également suscité un engouement mondial, amplifié par les outils numériques de l'information.

Malgré un commerce florissant, les dernières décennies ont vu le Maroc confronté à des changements climatiques sévères qui ont impacté la santé de ses forêts et, par extension, de l'huile d'argan.

Face à ces défis, il devient impératif de maintenir les acquis, soutenir et multiplier les efforts de sensibilisation et de proactivité pour préserver ce patrimoine endémique et rare.

La création et l'émission de notre cryptomonnaie utilitaire, **ARGANACOIN**, ambitionnent de capitaliser sur cet héritage en valorisant un actif tangible sur les marchés financiers, tout en développant un écosystème novateur composé de plateformes digitales évolutives et commerciales, parfaitement adaptées aux besoins actuels.

ARGANACOIN, en plus de servir de garantie adossée aux actifs agricoles pour les agriculteurs et les investisseurs, agira également comme un levier financier pour soutenir la protection et le développement de l'Arganeraie. Il soutiendra aussi les nombreuses filières coopératives agricoles, sans en négliger aucune.



En intégrant les principes fondamentaux de la **blockchain**, nous envisageons d'exploiter pleinement les capacités de la FinTech et des innovations numériques pour renforcer l'économie de la filière de l'Arganier et de l'agriculture de manière plus globale.

L'adoption de ces technologies nous permettra d'élargir notre portée, d'attirer de nouveaux investisseurs et de promouvoir les produits locaux sur la scène internationale.

Elle renforcera également le statut unique du jeton **ARGANACOIN**, un actif numérique tangible ayant une réelle utilité, conçu pour fédérer les filières coopératives et les marques nationales autour d'un projet unificateur, rendant le secteur collectivement plus fort.

Notre vision est de transformer ce projet en une réalité où l'Arganier et l'arboriculture, par sa noble essence, s'établit comme un pilier de la prospérité économique et environnementale.

En fédérant tous les acteurs concernés, nous aspirons à une harmonie entre tradition et innovation, au bénéfice de notre précieuse biosphère et bien au-delà.



**FÉDÉRATION,  
TRANSPARENCE,  
ET CONFIANCE !**



## AVANT-PROPOS :



SOLUTIONS



JETONS



Le potentiel de développement et l'adaptation aux mutations structurelles qu'offrent les nouvelles technologie permettront aux marchés marocains et à l'huile d'Argan de s'élever et s'exporter bien au-delà du réseau Web 2.0.

L'expansion économique de l'Arganier semble mise en veille, voire parfois stagnante lorsqu'il s'agit d'amplifier la croissance à l'échelle internationale malgré les mises à jour technologiques du déploiement de la **FinTech**.

La solution de la Blockchain permet de répertorier en toute transparence toutes les procédures aussi bien financières qu'administratives (actes, certificats, etc.) de façon anonyme, traçable et par conséquent infalsifiable.

Elle assure tout utilisateur quant à la recherche de sécurité et de fiabilité qu'offre l'instauration d'une confiance mutuelle afin de garantir une prospérité.

Certains États-Nations envisagent par exemple l'usage de la Blockchain pour le recensement du cadastre, une utilité pour des actes notariaux à l'échelle nationale; voire l'adoption du BTC par le Gouvernement du Salvador entre-autre !

Nous pourrions tout à fait imaginer un jour l'inventaire de tous les Arganiers de la biosphère introduit dans une Blockchain. Il s'agirait d'un outil de suivi augmenté formidable aux mains d'une organisation telle qu'un observatoire de l'Arganeraie par exemple ou d'une institution scientifique.

Par ailleurs, nous analysons aussi des malveillances sociales entre commerçants indépendants, du repli individualiste derrière une concurrence féroce, l'absence de communauté unie et solidaire malgré la multiplication des coopératives, parfois à la recherche d'une certaine compétitivité singulièrement fière ou le meilleur chiffre d'affaires fera la joie du négociant averti.

**ARGANACOIN** est créé dans le but de réunir et de fédérer le marché de l'Arganier. L'instauration d'un jeton, corrélé à l'économie de l'huile d'argan et aux chaînes d'approvisionnement, permettra de créer une relation « gagnant-gagnant » grâce à la synergie entre experts et institutions du secteur.

De surcroît, la recherche de profits et les intérêts mercantiles au sein d'une Blockchain intéresseront de nouveaux investisseurs potentiels et une clientèle diamétralement opposée aux réseaux dits « classiques ».

L'emploi de la blockchain offrira le suivi du jeton référentiel **ARGANACOIN** sur tous les échanges et opérations commerciales liées à la vente des produits estampillés, labélisés, étiquetés.

## **POURQUOI UTILISER LE JETON ARGANACOIN ?**

Parce qu'il n'existe actuellement aucune cryptomonnaie rattachée à l'Arganier en tant que valeur ajoutée et permettant toutes transactions marchandes dans les négociations d'obligations et d'actifs numériques.

La proposition de ce jeton garantira enfin des opérations de valeurs utilitaires factuelles pour un patrimoine, dont L'**OFFRE** encore peu exploitée au sein de la biosphère est limitée par rapport à une **DEMANDE** importante (de biens correspondant à des normes particulièrement exigeantes) en utilisant les outils adaptés et novateurs.

Aussi, en répondant à la signature d'une charte commune de partenariats suivie de l'adoption du jeton **ARGANACOIN** comme cryptomonnaie de référence et de paiements, les entreprises, les coopératives et négociants seront finalement unifiés et fédérés par une cause conjointe qui profitera à toutes les filières agricoles.

**ARGANACOIN** sera la clé de voûte de toute relation de confiance, assurant les transactions dans toutes procédures d'échanges sur la Blockchain.



Les labels, les certificats, les rapports et les mesures applicatives des marchandises établies par les laboratoires devront être visibles et obligatoires afin de garantir sur la Blockchain, les vérifications élémentaires dont la qualité sera la modalité sine qua none de ce partenariat, recherchée par des utilisateurs exigeants dans un système Web 3.0 décentralisé.

Cela implique forcément une régularisation profonde, mais salubre, pour tous commerçants-détaillants désireux de fournir leurs services et produits à l'international, mais dont une majorité de normes de mises en conformité sont très loin d'être respectées.

La participation de toutes corporations à ce projet pour soutenir notre jeton permettra l'ouverture de nouveaux marchés. En effet, le monde de la Blockchain délocalisé et associé par définition au milieu de la finance, draine une clientèle d'investisseurs privés et omniprésents sur les marchés globaux aux potentiels élevés de contribution et de capitalisation.

**« ON PEUT TRICHER DANS UN SOUK.**

**MAIS ON NE PEUT LE FAIRE DANS UNE BLOCKCHAIN... ! »**

De plus en plus de consommateurs utilisent les cryptomonnaies comme moyen de paiement.

En effet, des touristes cryptophiles pourraient facilement échanger grâce à une application sur un smartphone la valeur crypto **ARGANACOIN**, pour l'achat de produits au sein d'une coopérative.

Des applications simples d'usage de la cryptomonnaie sont déjà répandues en Afrique.

Elles pourront bientôt être utilisées dans les commerces traditionnels marocains, voire les souks par exemple.

La manipulation de jetons d'échanges et de paiements se démocratisera, nous rappelant à tous l'emploi d'internet à ses débuts.

Etc.

En revanche, il ne s'agit pas ici de chercher à concurrencer la monnaie nationale marocaine, le dirham !

La devise nationale est l'un des pôles angulaires de l'économie marocaine qui reste souveraine dans ses libertés d'actions et de gestion dans les affaires et finances du royaume.

Nous insistons sur le fait que le jeton **ARGANACOIN** sera négocié en devises étrangères incluant les cryptos traditionnelles, afin de diversifier et assurer les meilleures stratégies dans les transactions d'échanges d'actifs numérique pour tout achat de notre jeton.

L'exploitation du marché crypto et des avantages d'un produit dont la quantité est limitée, engendre inévitablement une augmentation nette et significative de son prix : c'est la loi commerciale de **L'OFFRE et la DEMANDE**.



La FinTech et les potentiels de la cryptomonnaie qui en découlent doivent aussi concéder un juste retour des choses pour ce terroir qui a tant donné.

« *Ne faites jamais bouillir l'eau avec le bois qui s'en est abreuvé ...* »

Proverbe Berbère !

Pour toutes ces raisons et afin d'optimiser la croissance, la commercialisation et l'impact visuel de l'Arganier, nous avons planifiés 3 projets de développement très ambitieux :

01

Création du jeton **ARGANACOIN** afin de promouvoir les terroirs issus de l'écosphère de l'Arganeraie pour un partenariat avec les acteurs suivants :

Les professionnels dans la préservation de la biosphère de l'Arganeraie

Le Ministère de l'Agriculture des Eaux et Forêts

Le Ministère du Tourisme, Ministère de la Culture et des Collectivités Locales

Les coopératives d'Arganiers gérés par les femmes

Les exportatrices/teurs d'huiles d'Argan et ses produits transformés/dérivés

Les commerçants (gros et détails)

Les institutions universitaires/laboratoires d'analyses & laboratoires/ins

Les musées et institutions culturelles

Les autorités locales (les Douars, le chef local « Amraär » & Le Makhzen rural)

Les institutions culturelles, les Zawiyas.

02

La commercialisation de l'huile d'argan, sa valeur ajoutée et son coût marchand dépendent de la santé des forêts. Il est donc important de sensibiliser à la protection de leurs habitats.

Nous proposons le soutien au financement de **10 actions** au sein de la biosphère de l'Arganeraie grâce aux dividendes générées par **ARGANACOIN** (voir p.22).

03

Développement et émission de plateformes e-commerce et évolutive :

Plateforme « **SEED IT YOURSELF** » pour l'acquisition de NFT utilitaire en vue du lancement du projet Parrainage des Arganiers.

Plateforme « **ARGANAZONE** » pour une promotion commerciale et internationale des marques, des productions et enseignes issues des filières coopératives, des indépendants de petites et moyennes entreprises marocaines ainsi que des ayants-droits.



**ARGANACOIN - La 1<sup>re</sup> CRYPTOMONNAIE**

**ADOSSÉE À L'ARGANIER**



## BLOCKCHAIN appropriée :



À terme, le jeton utilitaire **ARGANACOIN** évoluera à travers un écosystème prédéfini, où la nature et l'univers de l'agronomie sera son champ d'exploitation et d'exploration.

Une « Green Blockchain » est entre autres la définition d'un système numérique bénéficiant d'une technologie énergétique « **0 Émission Carbone** », basée sur une consommation progressivement restreinte des énergies fossiles et réduisant in fine la facture énergétique.

Nous savons également que le CO<sub>2</sub> et l'eau sont les constituants nutritifs essentiels de l'arbre.

Un arbre absorbe environ 25 kg de CO<sub>2</sub> par an, faisant de ce dernier un élément obligatoire à la production et l'émission de l'oxygène !

<https://ecotree.green/combien-de-co2-absorbe-un-arbre#:~:text=Un%20arbre%20absorbe%20environ%2025%20kg%20de%20CO2%20par,par%20arbre%20et%20par%20ann%C3%A9e.>

*Informations générales sur le carbone.*

« Les débats sur l'écologie et le réchauffement climatique devront-ils supprimer le CO<sub>2</sub> de l'environnement, alors que celui-ci est la source même de notre survie et de celle des forêts ? »

Dans le cadre de ce projet et de sa mise en œuvre, nous disposerons du cycle respectueux et l'utilité des énergies renouvelables dans l'approvisionnement de l'électricité pour l'ensemble des installations informatiques.

## PLATEFORME EVOLUTIVE

- " SEED IT YOURSELF " est une plateforme numérique évolutive, destinée aux professionnels et investisseurs dans le secteur de l'arboriculture.
- Elle utilise la technologie blockchain pour introduire des **NFTs utilitaires liés à des actifs agricoles** spécifiques (arganiers, amandiers, oliviers, palmiers-dattiers).
- Les NFTs sont associés à des nœuds du réseau qui garantissent la sécurité, l'intégrité des transactions, et maintiennent le registre de la blockchain.
- La blockchain, une forme de **technologie des registres distribués (DLT)**, permet une gestion décentralisée des données, sécurisée par cryptographie.

## CARACTÉRISTIQUES

- **Traçabilité améliorée** : La plateforme assure un contrôle accru sur la chaîne d'approvisionnement grâce à un système de traçabilité.
- **Ecosystème et Marketplace sécurisés** : Des transactions sécurisées à 100%, appuyées par des contrats intelligents.
- **Outil analytique avancé** : Pour prévenir la fraude et assurer la qualité des produits.



## ARGANACOIN SOLUTIONS

Les coopératives se heurtent à un manque de compétitivité face aux entreprises, en raison de capacités d'investissement et d'encadrement limitées.

**Statistiques de 2019** : Selon *Morocco Foodex*, **70 %** des exportations étaient le fait d'entreprises, contre **30 %** par des coopératives.

Toutefois, seulement **6 %** des coopératives ont réussi à exporter, révélant des lacunes dans la compréhension du marché et la nécessité d'une meilleure visibilité pour leurs marques.

- **Solution E-Commerciale Arganazone** : Création d'une plateforme numérique adossé à la blockchain pour soutenir les coopératives, visant à améliorer leur visibilité et compétitivité sur les marchés internationaux.
- **Avantages numériques** : Les solutions Arganacoin offriront aux coopératives une plus grande autonomie financière et des revenus supplémentaires.
- **Marché transparent** : Facilitation des ventes et achats d'huile d'argan à travers un marché transparent, sécurisé par des contrats intelligents, offrant des produits authentiques et traçables.
- **Traçabilité et Qualité** : Enregistrements de provenance fiables et analyse continue de la chaîne d'approvisionnement pour certifier la qualité et prévenir les mélanges indésirables, appuyés par des labels et certifications internationales.





## PROBLEMATIQUE DU SECTEUR DE L'HUILE D'ARGAN

Le secteur de l'huile d'argan est confronté à des défis financiers substantiels, caractérisés par une volatilité significative des prix et une concurrence intense. Ce contexte économique difficile impacte directement les entreprises engagées dans cette filière.

- **Instabilité Marché** : Le marché se montre particulièrement précaire, privant le secteur de mécanismes de protection économique vitaux et exposant les entreprises à une vulnérabilité marquée.
- **Pressions Financières** : Les coûts d'approvisionnement absorbent une part considérable des revenus, limitant les marges et réduisant les niveaux de rémunération des acteurs concernés.
- **Manque de Transparence et Problèmes Fonciers** : Une absence notable de transparence dans la traçabilité des produits et la quasi-inexistence de parcellisation des terres représentent des obstacles majeurs à une gestion efficace.
- **Gestion des Coûts** : Les coopératives sont amenées à naviguer entre divers coûts, tels que les frais de commandes, de stockage et les risques liés aux pénuries, augmentant la complexité de leur gestion financière.
- **Frais Additionnels** : Les coûts liés à l'acquisition de matières premières, couplés à des frais logistiques et réglementaires, notamment en matière de santé et de sécurité, exigent des coopératives une gestion prudente et résiliente.

Ces enjeux appellent une action stratégique et un soutien renforcé pour revitaliser le secteur, en mettant l'accent sur l'amélioration de la visibilité, de la compétitivité et de l'efficacité opérationnelle



## RETOMBÉES SUR LE SECTEUR

La mise en œuvre d'une plateforme est prévue pour impacter positivement le secteur de l'huile d'argan en allégeant considérablement les contraintes financières pesant sur les entreprises. Voici les principaux apports attendus :

- **Réduction des Coûts** : Une diminution estimée à **5 %** des coûts d'approvisionnement pourrait être observée à l'échelle du secteur, allégeant ainsi la pression économique sur les entreprises impliquées.
- **Enregistrements DLT** : La technologie des registres distribués (**DLT**) sera employée pour fournir des enregistrements permanents et fiables, renforçant ainsi l'intégrité des données ; et toutes transactions liées au jetons cryptographiques.
- **Traçabilité Améliorée** : Le portail digital garantira une traçabilité exhaustive et une origine certifiée pour les producteurs de toutes tailles, instaurant un environnement de confiance et de sécurité.
- **Assurance de Qualité** : L'usage des labels et des certifications sera prioritaire afin d'assurer la qualité et la transparence, bénéficiant ainsi tant aux commerçants qu'aux consommateurs.
- **Revenus Supplémentaires** : Elle offrira également une nouvelle source de revenus pour les agricultrices affiliées, contribuant à l'amélioration de leur situation économique et sociale.

La plateforme digitale **ARGANAZONE** se positionnera comme un vecteur d'innovation et de prospérité pour le secteur, promouvant une approche plus durable et équitable.



## TECHNOLOGIE

- La technologie blockchain, une forme avancée de **Distributed Ledger Technology (DLT)**, assure la sécurité des enregistrements grâce à leur caractère immuable, offrant ainsi une protection robuste contre la fraude.
- **L'Internet des Objets (IoT)** révolutionne l'agriculture en facilitant la communication et l'interconnexion entre divers appareils, améliorant ainsi la gestion des écosystèmes agricoles tels que ceux de l'arganier, de l'olivier, de l'amandier, etc.
- **Des logiciels IoT** spécialement conçus pour les exploitations agricoles optimisent les opérations telles que le suivi de la croissance des plantes et la gestion de l'irrigation au goutte-à-goutte, augmentant ainsi l'efficacité et la précision.
- Les contrats intelligents (**Smart Contracts**) transforment les transactions commerciales en offrant sécurité, rapidité et équité, sans nécessité de médiateurs externes tels que notaires ou avocats, tout en respectant les lois et normes internationales.
- Le marché **P2P** ou (**le pair-à-pair ou encore peer-to-peer**) de l'huile d'argan innovera les échanges financiers en permettant aux producteurs et aux acheteurs d'interagir directement, éliminant les intermédiaires coûteux et garantissant une traçabilité complète du producteur au consommateur.

**Les Smart Coopératives** bénéficieront de l'intégration de nœuds de minage associés aux plantations, utilisant la puissance de calcul pour collecter des données essentielles sur les conditions de croissance, favorisant ainsi une gestion plus efficace des plantations et une agriculture plus transparente et durable.



## FEUILLE DE ROUTE

# ARGANACOIN

## Jeton Utilitaire

**2022**

- Constitution du Livre Vert et de l'écosystème ARGANACOIN
- Prospection de partenariats (Maroc)
- Prospection partenariats (Blockchain)

**2023**

- Création du Smart Contrat pour le jeton ARGANACOIN - ARG
- Marketing & Communication pour le Projet ARGANACOIN
- Finalisation des partenariats (Maroc)

**2024**

- Communication et Marketing & ICO 1er tarif - (Offre Initiale de Jetons)
- Promotion globale du Projet sur les Réseaux Sociaux
- Réflexion et architecture de la Plateforme « SEED IT YOURSELF » Parrainage des Arganiers via des NFTs

**2025**

- Communication et Marketing & ICO 2ème tarif
- Création des Smarts Contrats NFTs
- Création de la Plateforme Marketplace NFT - « ARGANAGOLD »
- Développement des Projets pour la protection de l'Arganier
- Présentation de la Plateforme « SEED IT YOURSELF »

**2026**

- Réflexion et architecture de la plateforme « ARGANAZONE » portail commercial et International dédié aux Coopératives Marocaines
- Développement des Réseaux et promotion marchande « ARGANAZONE »
- Listing du jeton ARGANACOIN sur les Plateformes d'Échanges



# « SEED IT YOURSELF » - Plateforme de Growdfunding & NFT

Afin de promouvoir l'importance, la diffusion et l'utilité du jeton **ARGANACOIN**, nous envisageons de créer une plateforme proactive de type « financement participatif », en utilisant le Jeton Non Fongible utilitaire (JNF) ou plus communément appelé NFT (de l'anglais Non-Fungible Token).

S'inspirant du modèle de growdfunding permettant par exemple, l'apport de fonds pour financer un projet, notre système proposera l'accès à des investissements à grande valeur ajoutée, par l'intermédiaire de NFT utilitaire adossés à des actifs et terres agricoles spécifiques et dont l'usage sera inspiré dans le même esprit que la tokenisation des parcelles agraires.

La plateforme assurera aux investisseurs et possesseurs de NFT un suivi particulier pour chaque portefeuille respectif ; en identifiant par QR-code, le parrainage pour chacun des arganiers ainsi que les mises en terre des greffons.

En ouvrant la voie à une rentabilité progressive à moyen et à long terme, nous visons à encourager les investisseurs et détenteurs de NFT, à bénéficier annuellement des dividendes issus de la vente des récoltes et de leur transformation en produits dérivés.

En outre, l'acquisition de NFTs attribuera des nœuds de minage au sein de la Blockchain pour chaque arbre parrainé ainsi que l'octroi de 2 jeunes plants ; permettant à nouveau des revenus additionnels liés au staking et au mining !

*« Les NFT, ou jetons non fongibles, symbolisent des informations précieuses sous forme d'un type spécifique de jeton cryptographique, représentant une variété d'éléments tels que des objets, des images et des vidéos, et liés à une identité numérique. Ces informations sont sécurisées et vérifiées grâce à une technologie blockchain, leur octroyant ainsi une valeur intrinsèque. Avec la technologie blockchain, les œuvres d'art peuvent être authentifiées et sécurisées en tant que jetons cryptographiques, semblables au Bitcoin, leur donnant une légitimité et une valeur accrues en tant qu'art numérisé sur la base des NFT. »*

Notre plateforme, « SEED IT YOURSELF », sera conçue pour fonctionner de manière intégrée avec une blockchain via une API, améliorant ainsi l'interopérabilité entre divers systèmes numériques et la technologie IoT (Internet des Objets). De plus, elle facilitera l'intégration de portefeuilles numériques pour stocker et gérer efficacement les NFTs. Notre solution offre aussi un suivi mensuel détaillé de la croissance des arbres jusqu'à leur maturité, permettant une évaluation précise des récoltes annuelles.

Les transactions seront exclusivement réalisées sur la plateforme en utilisant le jeton **ARGANACOIN**, l'USDT, le BTC, l'ETH, ainsi que les principales devises FIAT telles que l'Euro et le Dollar.

Corrélés à un actif tangible et solide, la valeur ajoutée influe le cours sur le marché des crypto-monnaies.

Notre stratégie a aussi pour but de stimuler l'achat et l'usage du jeton **ARGANACOIN** sur les plateformes d'échange, afin d'encourager l'acquisition des NFTs ayant une réelle utilité.

Dans le cadre du développement de cette plateforme, nous élaborerons spécifiquement un second Livre Vert « SEED IT YOURSELF » afin de présenter notre vision de ce projet d'émission de NFT et de parrainage d'arganier.



# PLATEFORME « SEED IT YOURSELF » ECOSYSTEME

## E - Jeton Utilitaire Arganacoïn :

Arganacoïn sera le jeton utilitaire officiel de l'écosystème numérique, échangeable aux côtés des devises Fiat (Euro/Dollar) et des principales cryptomonnaies (USD, ETH, BTC).  
Les potentiels de développement du jeton ARG permettront de fédérer et de stimuler l'économie digitale de ce secteur prometteur!

## C - Marketplace de NFT ARGANAGOLD :

Une Marketplace sera exclusivement dédiée à l'acquisition de NFTs liés à des arganiers, lesquels se négocieront avec le jeton Arganacoïn.  
Les investisseurs pourront ainsi acquérir des parts dans les actifs naturels et recevoir des revenus complémentaires, proportionnels au nombre d'arbres parrainés.  
Cela représente un exemple d'investissement lié à des actifs tangibles, offrant une transparence totale grâce à la technologie Blockchain.

## 5 - Energie Solaire :

Les panneaux photovoltaïques fourniront une énergie renouvelable destinée non seulement au système d'irrigation, mais également aux divers objets connectés de l'exploitation, tels que la station météorologique, les capteurs sensoriels intelligents, la surveillance vidéo de l'exploitation, etc.

## 6 - Système d'Irrigation - Goute à Goute :

Le système d'irrigation intelligent utilise l'eau de manière efficace et est alimenté par l'énergie solaire (zone 5).

## 3 - Gestionnaire d'Objets Connectés :

Les opérations sont assistées par des logiciels IoT performants, qui gèrent l'intégralité des données adaptées à l'exploitation arboricole.  
Ces logiciels coordonnent également la gestion technique des objets connectés, tels que les capteurs et les systèmes d'irrigation intelligents.

Ils assurent ainsi une surveillance précise et une réaction rapide aux besoins des cultures, optimisant les conditions de croissance des arganiers et l'efficacité de l'exploitation dans son ensemble.

Ces données sont ensuite transférées aux opérateurs de la Coopérative (zone 2) et dirigées vers les serveurs, à destination de la plateforme « SEED IT YOURSELF ».

## 4 - Surface Agricole :

Les zones dédiées aux plantations d'arganiers représentent des investissements et des actifs naturels, adossés à des NFTs et identifiables via des QR codes.  
Ces acquisitions permettent le parageage d'un arganier adulte ainsi que la plantation de deux jeunes greffons âgés de 3 à 5 mois.

Le système IoT gère et communique l'état des lieux des arbres aux opérateurs de la Coopérative (zone 2), permettant ainsi un suivi précis et transparent de la croissance et de la santé des arbres.

## D - Blockchain :

La technologie sous-jacente à l'ensemble de l'écosystème assurera la sécurité, la traçabilité et l'interopérabilité entre les différents systèmes d'exploitation numériques.

## A & B - Opérateur Plateforme « SEED IT YOURSELF » :

L'opérateur joue un rôle majeur dans la communication : les métadonnées de l'exploitation arboricole sont collectées par la Plateforme « SEED IT YOURSELF ».

L'opération consiste à analyser et répartir les données agricoles pour chaque portefeuille de NFTs lié aux arganiers. Ce processus est réalisé à l'aide de QR codes, afin d'identifier précisément les lots pour chaque arganier associé aux NFTs.

Cette transparence assure aux propriétaires de NFTs un suivi détaillé sur l'évolution des arbres et une mise à jour mensuelle des données relatives à leur investissement respectif sur la Plateforme, incluant la taille des jeunes arbres, le diamètre du tronc, les dimensions de la houppie, l'état de santé des cultures, le débit de consommation d'eau, la récolte et le poids des cultures par arbre, etc.

## 1 - Smart Coopérative d'Huile d'Argan :

C'est ici que la transformation de l'argan se déroule.  
Les affiches d'arganiers sont converties en huile d'argan et en produits dérivés, très prisés dans les secteurs cosmétique, alimentaire et médical.

La Smart Coopérative mettra en œuvre la technologie blockchain pour assurer la traçabilité de toute la chaîne d'approvisionnement et garantir la qualité des produits.

L'appellation « SMART » signifie que la Coopérative bénéficiera de la technologie de l'Internet des Objets (IoT).

Elle disposera également d'une logistique connectée avancée, d'une production intelligente et mesurée, ainsi que d'actifs connectés en continu, permettant une maintenance à la fois préventive et prédictive.

## 2 - Opérateurs de Données :

La Smart Coopérative, appuyée par des applications digitales préinstallées, gère les métadonnées issues des productions agricoles ainsi que les données en provenance du système IoT (Internet des Objets).

Ces opérateurs jouent un rôle crucial dans la surveillance et l'optimisation de la production en temps réel. Le réseau d'objets et de terminaux connectés, équipé de capteurs intelligents, est conçu pour être interopérable avec d'autres systèmes d'exploitation.



## Your Future Sustainable Investment

Grow More. Invest Now.

Plantez aujourd'hui, récoltez demain  
Contribuez sur plusieurs générations



## « ARGANAZONE » - Plateforme E-Commerce Internationale

Le commerce électronique, représenté par de grands acteurs internationaux tels qu'Amazon, Shopify, Ebay et Ali Baba, facilite les échanges financiers de biens, services et informations via internet.

Cette technologie permet de valoriser les produits d'une ou plusieurs entreprises commerciales, mettant en avant leurs meilleures ventes, la visibilité, la qualité des marchandises, les certifications et la traçabilité des articles.

Elle offre ainsi une multitude d'avantages permettant de maximiser la disponibilité des biens et services offerts notamment par l'industrie agricole.

Une étape cruciale avant le lancement d'un tel outil promotionnel est l'analyse concurrentielle. C'est dans cette optique que sera créé le portail « **ARGANAZONE** », destiné à recenser le commerce des marques issues des coopératives et des indépendants du secteur agricole marocain.

Ce portail, regroupant des centaines de coopératives d'arganiers, de pépiniéristes, d'apiculteurs, de producteurs d'huile de figue de barbarie, et bien d'autres vise également à inclure les milliers d'indépendants et de petites et moyennes entreprises, les rassemblant autour d'un partenariat solidaire et fructueux.

Nous nous engageons à promouvoir une approche collaborative et équitable, axée sur le commerce international de l'Arganier ainsi que d'autres variétés issus de l'agriculture, en rassemblant tous les acteurs du domaine. Cela devrait significativement influencer la balance commerciale et avoir un impact notable sur l'économie du secteur.

Nous aspirons à intégrer « **ARGANAZONE** » dans le commerce mondial de l'huile d'argan et de ses produits dérivés, en faisant face à une concurrence internationale bien organisée. Actuellement, les petites et moyennes coopératives marocaines sont sous-représentées sur le marché global, malgré leurs efforts incessants pour accroître leur visibilité et leur légitimité.

Le secteur de l'Arganier et des enseignes marocaines est limité dans sa distribution par les grands groupes de distribution étrangères et par des restrictions internationales strictes en matière de conformité des produits, d'hygiène et de certification.

En outre, la majorité des chaînes de grandes distributions favorisent les grandes marques internationales de cosmétiques, telles que L'Oréal et Yves Rocher, au détriment des marques locales. Ce qui amène à restreindre l'accès au marché international pour les produits et les marques autochtones, créant ainsi l'iniquité.



La portail **ARGANAZONE** vise donc à ouvrir les portes du commerce mondial à des centaines de coopératives marocaines, offrant un catalogue varié de marchandises, des services de livraison traçables, des descriptions de produits authentiques et diverses options de paiement (Fiat - Cryptomonnaies).

Notre plateforme, dédiée aux produits authentiques de l'arganier et aux cultures dérivées, bénéficiera du soutien d'une des principales fédérations de la région d'Agadir Souss-Massa, devenant ainsi un catalyseur de commerce équitable sans intermédiaires, tout en éliminant les obstacles nuisibles à la réputation de l'arganier.

En intégrant une blockchain décentralisée et sécurisée, ainsi que le système lot (Internet des Objets), **ARGANAZONE** révolutionnera le marché en favorisant une relation directe entre producteurs et consommateurs.

Le jeton utilitaire « **ARGANACOIN** » sera introduit comme moyen de paiement exclusif, accompagné de promotions uniques, ouverture de portefeuille cryptos privées pour tout clients inscrits et d'une réduction de 5 % à vie pour les achats effectués avec cette cryptomonnaie, augmentant ainsi sa valeur et son utilité.

En définitive, le succès du jeton « **ARGANACOIN** » son utilité financière, son impact futur sur les marchés d'échange souligneront aussi sa valeur intrinsèque liée à l'Arganier, aux diversités agricoles et aux coopératives, avec pour mission fondamentale de rassembler toutes les coopératives de manière solidaire, proactive et efficace.

« **ARGANAZONE** » fera également l'objet d'un Livre vert spécifique à la conception de ce portail e-commerce adapté à la vision de ce projet !



# PLATEFORME « ARGANAZONE » ECOSYSTEME

## 6 - Jeton Utilitaire ARGANACOIN :

Toutes les transactions associées aux opérations d'achat de biens et de services sur le portail se réalisent avec le jeton Arganacoïn, qui sera le jeton officiel, utilisable aux côtés des devises Fiat (Euro/Dollar) et des principales cryptomonnaies (USDt, ETH, BTC).

## 3 - Opérateur Plateforme ARGANAZONE :

Une démarche de référencement sera entreprise par notre équipe auprès des Coopératives, des entreprises et des professionnels du secteur agricole. L'objectif est d'initier et de fédérer un consortium d'opportunités qui profitera à tous les participants. Cette coopération, centrée autour du portail numérique, mettra à profit les innovations technologiques pour atteindre nos objectifs commerciaux et maximiser aussi l'impact de la technologie Blockchain.

## 5 - Exploitation Agricole :

L'Internet des Objets (IoT) sera également un vecteur clé dans le développement de la plateforme, établissant un lien de confiance et de transparence pour les clients en quête de plus de visibilité, de professionnalisme, et du respect des normes établies.

Par exemple, ARGANAZONE offrira sur son site la possibilité de visualiser les domaines d'exploitation, l'itinéraire des chaînes de production et d'approvisionnement, ainsi que les enseignes commerciales, entre autres. Cette solution renforcera la confiance des clients tant envers les produits que pour les articles commerciaux référencés.

## 7 - Technologie Blockchain :

Nous développons des solutions digitales conçues pour renforcer la transparence des chaînes d'approvisionnement, depuis la plantation des variétés agricoles jusqu'à leur conditionnement final.

## 1 - Plateforme ARGANAZONE :

ARGANAZONE est conçu pour répondre aux attentes des solutions numériques, dans le but d'encourager et d'amplifier la présence des Coopératives Agricoles sur la scène internationale.

Avec l'ambition d'attirer les structures coopératives et les professionnels du secteur, notre plateforme s'appuie sur des innovations de la Blockchain et d'autres solutions digitales matures pour maximiser la visibilité des producteurs et agriculteurs sur les marchés internationaux.

De plus, notre site web offrira divers services et avantages promotionnels, tels que la commande et la livraison rapides en temps réel, des promotions, ainsi qu'une réduction de 5% sur tous les achats effectués avec le jeton Arganacoïn, et bien plus.

## 2 - E-Boutique :

ARGANAZONE propose une large gamme de produits provenant exclusivement des terroirs et des producteurs agricoles marocains.

Les professionnels du secteur souhaitant intégrer leurs catalogues de produits répondront aux normes actuelles de salubrité, de qualité, respecter un comportement éthique, et obtenir les certifications nécessaires auprès de laboratoires agréés pour être éligibles à l'exportation.

## 4 - Les Coopératives Agricoles :

Les Coopératives, les négociants agricoles, ainsi que les entreprises et marques marocaines, bénéficieront enfin d'un portail unique et entièrement dédié pour promouvoir les terroirs et leurs productions transformées sur les marchés numériques.





- LIVRAISON DE BENNES À ORDURES MÉTALLIQUES
- INCITATION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
- AMÉNAGEMENT DE DÉCHÈTERIES EN DEHORS DE LA ZONE RBA (RÉSERVE BIOSPHÈRE DE L'ARGANERAIE)



- INCITATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉVELOPPEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE
- PRÉVENTION DANS LES ZONES PROTÉGÉES



- **INSTALLATION ET SURVEILLANCE VIDÉO PERMANENTE DE L'ARGANERAIE (7/7 – 24/24)**
- **DISSUASION VISUELLE PRÉVENTIVE**



- **RECYCLAGE (VERRES, PLASTIQUES, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION...)**
- **RÉALISATION DE CAMPAGNES DE NETTOYAGE DANS LES ZONES RURALES**





- LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET LE TRAFIC DU BOIS D'ARGANIER
- CAMPAGNE DE PLANTATION DE JEUNES PLANTS D'ARGANIER



- FOURNITURES DE DRONES DE SURVEILLANCE (SUIVI DE LA BIOSPHERE, SOUTIEN AUX GARDES FORESTIERS, PREVENTION INCENDIE...)
- OBSERVATION ET ANALYSE DE L'ÉTAT DES FORÊTS

- AIDES AUX COOPÉRATIVES AGRICOLES ET FINANCEMENT DES FOURNITURES DE MATÉRIEL AGRAIRE ET DE JARDINAGE
- FORAGES DE Puits ET APPROVISIONNEMENT EN EAU POUR LES CULTURES



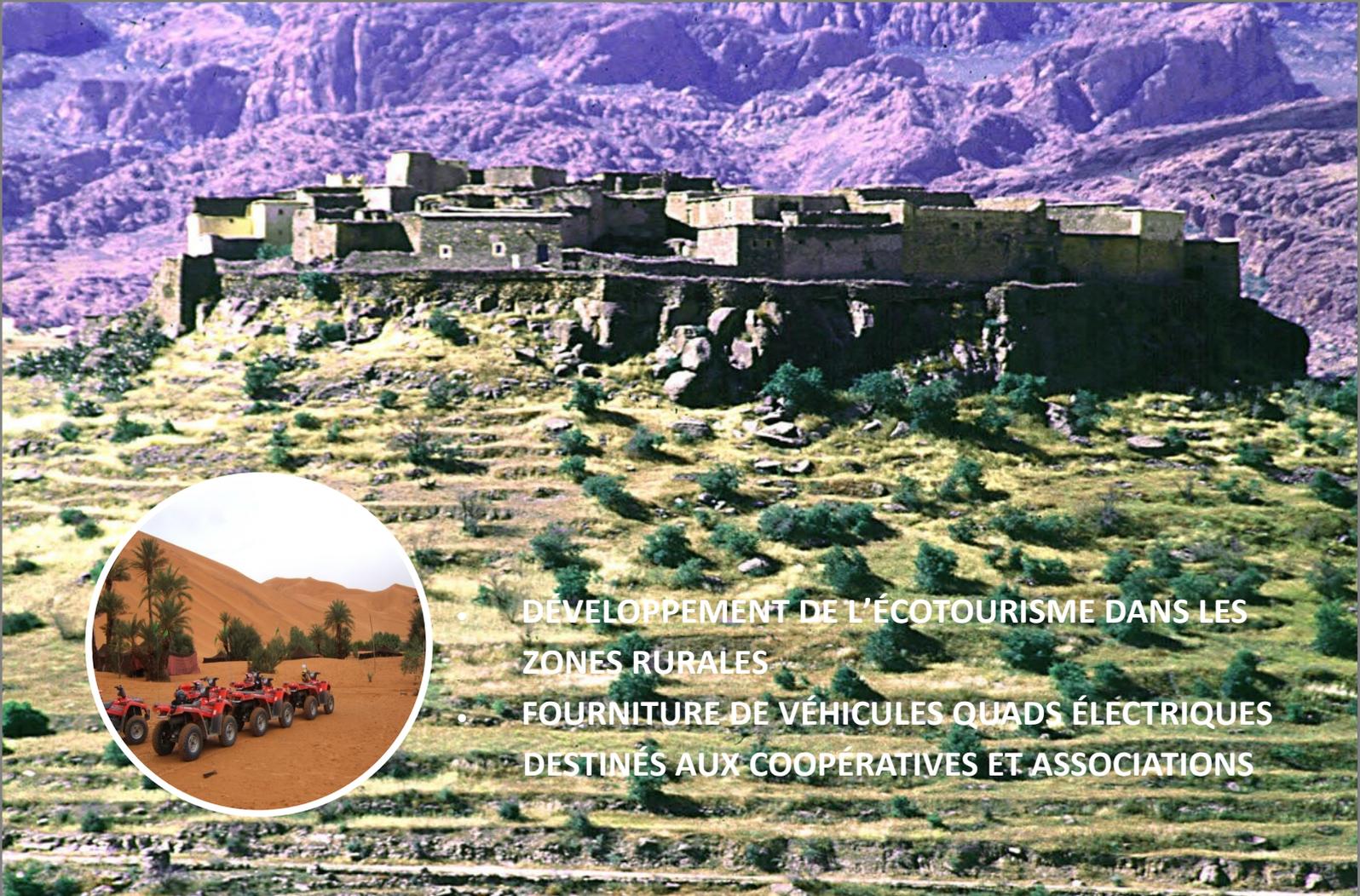
- DÉVELOPPEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE (ANTI INCENDIES, INFORMATIONS SÉCURITAIRES, BALISAGE DES LIEUX ...)
- RENFORCER L'INFORMATION DES LOCALISATIONS EN ZONES RURALES



- **LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET L'ASSÈCHEMENT DES PARCELLES ARABLES**
- **PLANTATION DE JEUNES PLANTS D'ARGANIER À LA LISIÈRE DES DÉSERTS**

- **FOURNITURE ET FINANCEMENT DE MACHINES À PELLETS**  
(alternative aux bois d'arganiers utilisés pour le chauffage et les besoins
- **domestiques des villageois)**





- DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME DANS LES ZONES RURALES
- FOURNITURE DE VÉHICULES QUADS ÉLECTRIQUES DESTINÉS AUX COOPÉRATIVES ET ASSOCIATIONS



- PRODUCTION DE PELLETS DESTINÉE AUX POPULATIONS RURALES
- RÉDUCTION DES ÉMISSIONS CARBONE (bois d'arganier, gaz...)
- PEU POLLUANT, FACILE D'UTILISATION, TEMPÉRATURE +/- 600 °C



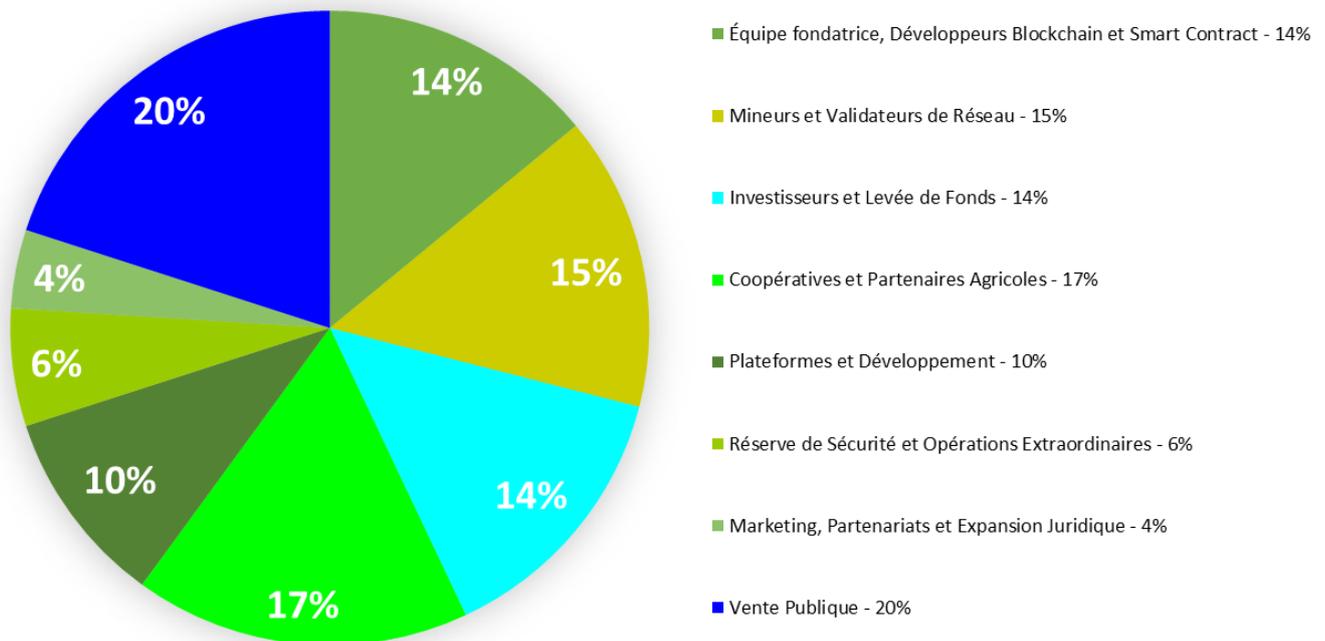
- **RÉHABILITATION DE GRENIERS À GRAINS (APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE SOLAIRE)**
- **RÉNOVATION DES CONSTRUCTIONS EN PISE**



- **FORAGE DE PUIITS D'EAU, DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PROMOTION DE LA PERMACUTURE**
- **SYSTÈME DE POMPAGE SOLAIRE**

# RÉPARTITION DES JETONS ARGANACOIN :

## TOKENOMICS



### ECONOMIE du Jeton :

Équipe fondatrice, Développeurs Blockchain et Smart Contract - **(14%)**

Mineurs et Validateurs de Réseau - **(15%)**

Investisseurs et Levée de Fonds - **(14%)**

Coopératives et Partenaires Agricoles - **(17%)**

Plateformes et Développement - **(10%)**

Réserve de Sécurité et Opérations Extraordinaires - **(6%)**

Marketing, Partenariats et Expansion Juridique - **(4%)**

Vente Publique - **(20%)**

## Répartition des Jetons Arganacoin

### Équipe fondatrice, Développeurs Blockchain et Smart Contrat - 14%

**Importance stratégique :** L'allocation de 14% aux fondateurs et développeurs souligne l'importance de la technologie et de l'expertise nécessaires pour bâtir et maintenir une infrastructure blockchain robuste. Cet investissement dans le capital humain est crucial pour l'innovation continue et la gestion efficace des défis techniques.

**Impact à long terme :** En assurant que les principaux techniciens et visionnaires sont bien rémunérés et financièrement investis dans le projet, Arganacoin s'assure de leur engagement continu, ce qui est indispensable pour l'évolution et la sécurité de la plateforme.



## Mineurs et Validateurs de Réseau - 15%

**Rôle essentiel** : Les mineurs et validateurs sont au cœur de la sécurité et de la fonctionnalité de la blockchain. Leur rôle dans la validation des transactions et la création de blocs est indispensable pour assurer l'intégrité et la transparence de la blockchain.

**Soutien à la décentralisation** : En les motivant à travers une allocation significative, Arganacoin favorise une large participation qui renforce la décentralisation du réseau, réduisant ainsi les risques de points de défaillance centralisés et augmentant la résilience du système.

## Investisseurs et Levée de Fonds - 14%

**Capital initial** : Cette allocation est vitale pour sécuriser les fonds nécessaires au démarrage et à la croissance initiale du projet. Elle permet à Arganacoin de développer sa technologie et d'étendre son marché sans compromettre les opérations courantes.

**Alignement des intérêts** : En alignant les intérêts des investisseurs avec ceux du projet, cette répartition encourage un investissement stratégique et patient, ce qui est essentiel pour le développement à long terme et la stabilité financière.

## Coopératives et Partenaires Agricoles - 17%

**Intégration des objectifs environnementaux** : Les partenaires agricoles jouent un rôle pivot dans la réalisation des objectifs de développement durable d'Arganacoin. Cette allocation reconnaît leur importance dans l'intégration des pratiques agricoles durables avec les technologies blockchain et de l'Internet des Objets (IoT).

**Impact communautaire** : En soutenant ces partenaires, Arganacoin renforce non seulement les économies locales mais aussi les initiatives environnementales, créant ainsi une valeur ajoutée pour les communautés rurales et les écosystèmes naturels.

## Plateformes et Développement - 10%

**Développement d'infrastructures clés** : Les plateformes comme « Seed It Yourself et Arganazone » sont essentielles pour l'interaction des utilisateurs avec les services d'Arganacoin. L'investissement dans ces technologies est crucial pour assurer une interface utilisateur efficace et sécurisée.

**Innovation et adaptation** : Ces fonds permettent le déploiements continu de nouvelles fonctionnalités et l'amélioration des plateformes existantes, assurant que Arganacoin restera connecté au développement de la technologie blockchain.



## Réserve de Sécurité et Opérations Extraordinaires - 6%

**Préparation aux imprévus** : Cette réserve offre à Arganacoin la flexibilité nécessaire pour répondre aux défis inattendus, qu'ils soient technologiques, économiques ou réglementaires. Cela permet au projet de naviguer dans des eaux incertaines avec assurance.

**Stabilité et adaptabilité** : Elle joue un rôle clé dans la préservation de la continuité des opérations et la capacité d'adaptation rapide aux opportunités ou aux crises émergentes.

## Marketing, Partenariats et Expansion Juridique - 4%

**Accroissement de la visibilité** : Le financement du marketing et des partenariats est essentiel pour construire une présence de marque forte et établir des collaborations stratégiques qui peuvent ouvrir de nouveaux marchés et opportunités.

**Conformité réglementaire** : Investir dans l'expansion juridique garantit que Arganacoin navigue efficacement dans le paysage réglementaire complexe des cryptomonnaies, minimisant les risques légaux et maximisant la conformité.

## Vente Publique - 20%

**Engagement communautaire** : Une allocation généreuse pour la vente publique signifie que Arganacoin valorise et priorise l'inclusion communautaire. Cela encourage une large participation du public, ce qui est vital pour la diffusion et l'adoption de la technologie.

**Démocratisation de l'accès** : Cette stratégie renforce la décentralisation du projet en dispersant la propriété du jeton à une vaste base d'utilisateurs, augmentant ainsi la sécurité et la viabilité du réseau.

## Conclusion :

La répartition des jetons Arganacoin est conçue pour soutenir de manière équilibrée tous les aspects essentiels du projet. Chaque allocation est pensée pour renforcer des domaines spécifiques qui ensemble, assurent le développement intégré, la croissance durable et l'engagement communautaire profond d'Arganacoin. Cette approche globale est essentielle pour bâtir une plateforme robuste, sécurisée, et prospère, ancrée dans une éthique forte et une vision à long terme.



## PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

L'équipe **ARGANACOIN** a pris contacts avec de nombreux membres dirigeants des associations, des coopératives et de certaines fédérations institutionnalisées qui œuvrent toutes à la préservation et la protection de l'Arganier, ainsi que toutes les filières agronomes issues principalement du Moyen Atlas et de la région d'Agadir du Souss Massa.

Plusieurs acteurs sont encore à rencontrer. Certains professionnels ne maîtrisant pas la technologie de la Blockchain ni le fonctionnement des cryptomonnaies sont dans une posture d'auto-apprentissage. Il est donc important de déployer des efforts dans le développement de la communication « vulgarisée » pour les consommateurs et professionnels marocains.

La gestion de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (RBA) s'étend au nord d'Essaouira jusqu'au sud du pays (Province de Tiznit). Elle reprend l'ensemble des coopératives soit 370 organisations collaboratives. D'ailleurs, l'une d'entre elles regroupe 784 coopératives (RBA) et 805 coopératives à l'échelle nationale.

Nous réaliserons la totalité de nos projets de développement avec un partenariat solide, légitimé par certaines structures associatives et institutionnelles officielles, toutes présentes au sein du royaume du Maroc.

### **Liste des institutions et partenaires potentiels :**

- Fondation Mohamed V pour la Solidarité
- Fondation Mohamed VI pour la Recherche et la Sauvegarde de l'Arganier
- L'Office de Développement des Coopératives (ODCO)
- Les Eaux et Forêts
- ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
- ORMVASM : Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Souss-Massa
- DPA : Direction Provinciale de l'Agriculture
- CMPE : Centre Marocain de Promotion des Exportations
- Conseil Régional de Souss Massa Draa
- Chambre de Commerce d'Industrie et de Service Agadir
- Chambre d'Agriculture d'Agadir
- Wilaya d'Agadir
- Projet Arganier (ADS – UE)
- ANCA : Association Nationale des Coopératives d'Argane
- AMIGHA : Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argane
- Agence de développement agricole (ADA)
- PAMAPAT
- ANDZOA
- FIMARGANE
- AMABIO
- Cocoon Therapies



## **LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS :**

- (FIMARGANE) :** Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière de L'Argane.  
**(FIFARGANE) :** Fédération Interprofessionnelle de la Filière de l'Argan.  
**(RBA) :** Réserve Biosphère de l'Arganeraie.  
**(MAB) :** Man and the Biosphere.  
**(FNADUA) :** Fédération Nationale des Associations Provinciales des ayants droit Producteurs et Usagers de l'Arganeraie.  
**(GIE) :** Groupe d'Intérêt Économique.  
**(FMTEC) :** Fédération Marocaine des Transformateurs, Exportateurs et Commerçants d'huile d'Argane.  
**(ANDZOA) :** Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de L'Arganier.  
**(GTZ) :** Coopération Technique Allemande.  
**(RBIM) :** Réserve de Biosphère Internationale Méditerranéenne ou Réserve de Biosphère - Andalousie - Maroc.  
**(RARBA) :** Réseau des Associations de la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie.  
**(RBOSM) :** Réserve de Biosphère des Oasis du Sud du Maroc.  
**(ECOCERT) :** Organisme de Contrôle et de Certification.  
**(AIAB) :** Association Italienne Agriculture Biologique.  
**(ICEA) :** Institut pour la Certification Ethique.  
**(BDIH) :** (Bundesverband Deutscher Industrie - und Handelsunternehmen) - Association Fédérale des entreprises Commerciales et Industrielles Allemandes.  
**(S.I.B.E) :** Sites à Intérêt Biologique et Ecologique.  
**(AUAE) :** Association des Utilisateurs de l'Eau agricole.



## QUELQUES CHIFFRES STATISTIQUES : (agence Ecofin)

**Maroc : Les exportations d'huile d'Argan ont généré 31 millions de dollars en 2021.**

**Entre 35 et 40 kg de fruits sont nécessaires pour l'extraction d'un litre d'huile d'Argan.**

**« Un Arganier fournit approximativement 8 à 10 kilos de fruits par an.**

**Ces 8 kilos de fruits murs donnent environ 5 kilos de fruits secs, dont 2.5 kilos de pulpe et 2.5 kilos de noix qui vont prodiguer 2.25 kilos de coques et 250 grammes d'amandons.**

**Une fois pressés, ces amandons offriront à peine 0.15 litres d'huile d'Argan.**

**Il faut donc +/- 7 Arganiers en pleine production pour obtenir une moyenne de 1 litre d'huile d'Argan.**

**La faible production de cet arbre et la somme de travail nécessaire pour obtenir un seul litre d'huile d'Argan explique sa rareté et son prix. »**

(Agence Ecofin) - Au Maroc, la valeur des exportations de l'huile d'Argan a atteint 31 millions de dollars en 2021. C'est ce qu'a annoncé Mohammed Sadiki, ministre de l'Agriculture en marge de l'ouverture officielle du congrès international de l'arganier qui s'est tenu du 10 au 13 mai à Agadir.

L'Union européenne (UE) est la principale destination de l'huile d'Argan comptant pour plus de 80 % des expéditions en volume.

Le royaume chérifien est le premier fournisseur mondial de l'huile avec une production comprise entre 4 000 et 6 000 tonnes par an.

## Filière de l'arganier :

### Aperçu sur la filière

La filière de l'Arganier joue un rôle socio-économique important grâce à ses pratiques variées et diversifiées (emplois, productions, exportations, etc), à ses propriétés environnementales confirmées pour le maintien de l'équilibre écologique ainsi qu'à ses vertus sanitaires, alimentaires et cosmétiques reconnues.

Sur le plan socio-économique le réseau génère un chiffre d'affaires total national de 1 139 MDH, 11 millions de journées de travail par an, 12 000 postes et une valeur d'export de 273 MDH.



## Importance et rôle de l'Arganier :

**Rôle économique :** L'Arganeraie présente un grand intérêt économique car c'est un arbre à usages multiples. Le bois est employé comme combustible, les feuilles et les fruits forment un fourrage pour les caprins et les camelins et l'huile extraite de l'amande est utilisée en nutrition humaine et en médecine traditionnelle.

**Rôle environnemental :** L'Arganeraie constitue un rempart biologique de lutte contre la désertification. Son écosystème garantit la protection du sol contre l'érosion éolienne et contre le ruissellement favorisant ainsi l'alimentation en eau des nappes phréatiques, notamment au niveau de la plaine du Souss-Massa.

**Rôle social :** L'Arganeraie assure la subsistance de 3 millions de personnes, dont 2,2 millions en milieu rural. Les différentes productions de l'Arganeraie fournissent plus de 11 millions de journées de travail et génèrent environ 12 000 emplois.

Indicateurs	Année de référence 2012	Réalisation 2019	Taux de Progression en %
<b>Production d'huile d'Argan</b>	<b>2470</b>	<b>5640</b>	<b>128</b>
<b>Chiffre d'affaires</b> (en milliards DH)	<b>347</b>	<b>1139</b>	<b>228</b>
<b>Valeur d'exportation</b> (en milliards DH)	<b>94</b>	<b>273</b>	<b>190</b>
<b>Offre d'emploi</b> (en milliers)	<b>6000</b>	<b>12 000</b>	<b>100</b>
<b>Exportation d'huile d'Argan</b> (en tonnes)	<b>871</b>	<b>1348</b>	<b>54</b>
<b>La valeur ajoutée</b> (en milliards DH)	<b>273</b>	<b>797</b>	<b>192</b>



## Évolutions de la filière

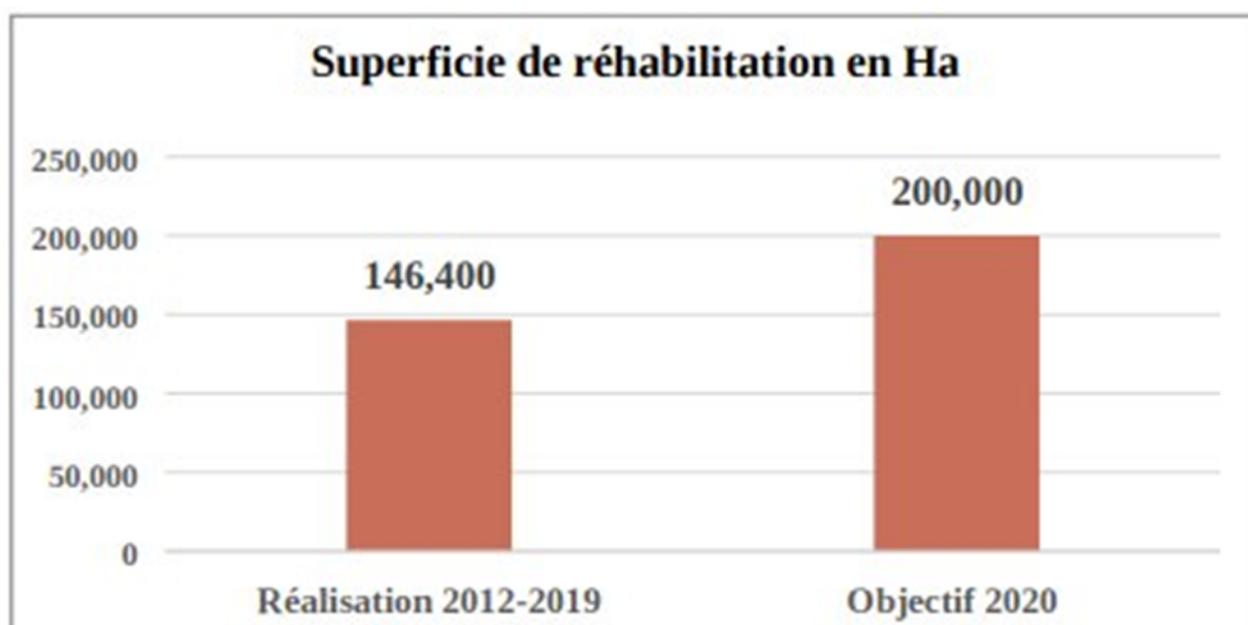
### ÉVOLUTION DES SUPERFICIES ET DE LA PRODUCTION

L'arganier est une essence spécifiquement marocaine qui a des affinités tropicales et est l'unique espèce de son genre. L'arganier se contente d'une tranche pluviométrique minimum de 120 mm/an et supporte des températures élevées pouvant atteindre 50 °C.

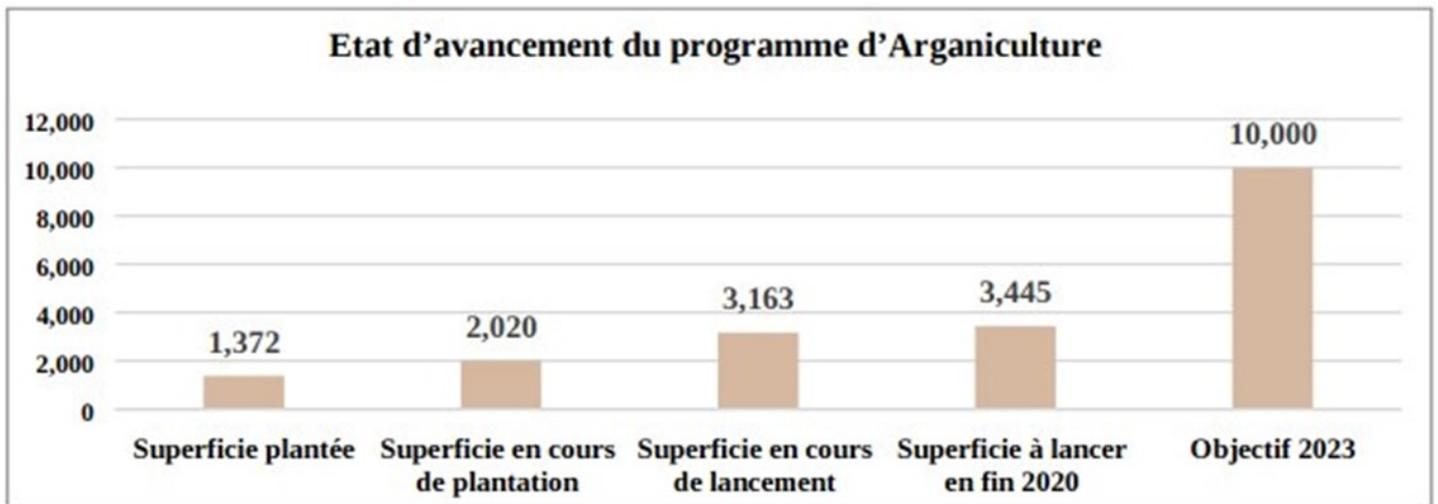
Cette espèce couvre actuellement 146 000 hectares avec une production d'environ 5 640 tonnes par an.

Indicateurs	Objectif 2020	Réalisation fin 2019	% de réalisation
Superficie (ha)	200 000	146 400	73 %
Réhabilitation de	10 000	3 392	34 %
Production d'huile d'Argan (T)	10 000	5 640	55 %
Volume des exportations (T)	4 000	1 348	34 %

Source : MAPM 2020



Source : MAPM 2020



Source : MAPM 2020

## ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS

Hausse significative des exportations d'huile d'Argan depuis le lancement du PMV (+35,4 %).

L'UE est la principale destination des exportations d'huile d'Argan avec une part en volume de 86 % en 2017 – 2018.

Augmentation de 25 % du prix moyen de 2019 par rapport à 2012.

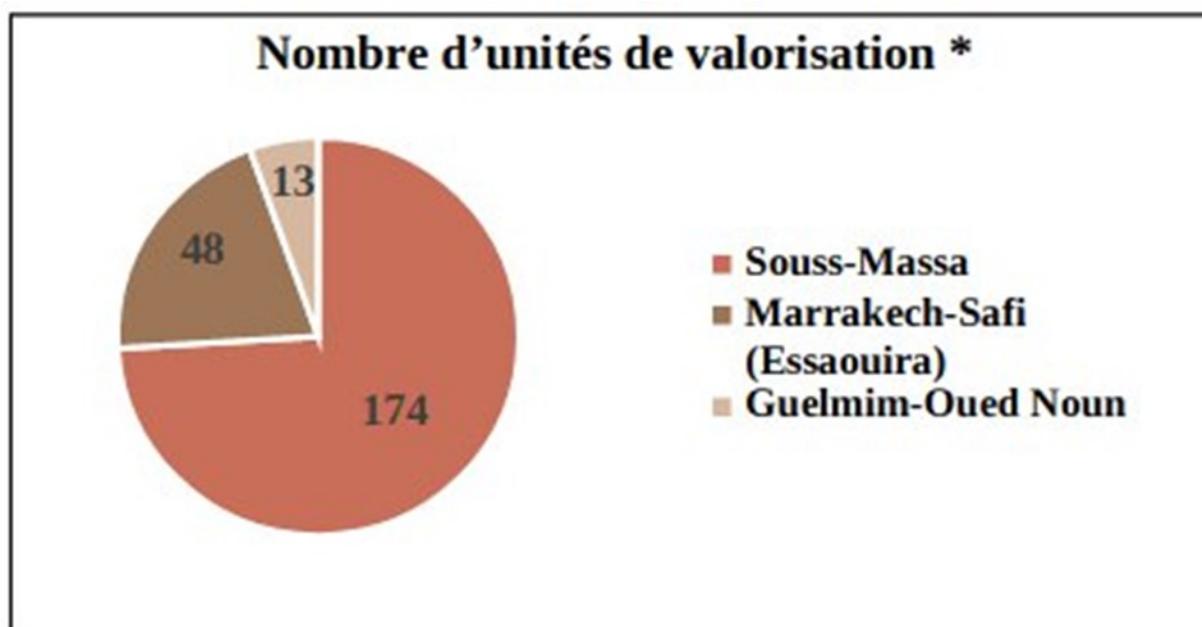


Source : MAPM 2020

## Transformation et valorisation

L'accroissement et le conditionnement de la production de l'Arganier sont réalisés par 235 unités de valorisation et comportent :

- 2 millions des ayants droit en milieu rural
- 16 périmètres de productions
- 375 coopératives
- 450 sociétés
- 6 GIE
- 3 unions



Source : MAPM 2020

\* Nombre d'unités installées autorisées par l'ONSSA

## ORGANISATION

Le réseau d'Argan est organisé sous l'égide de la Fédération Interprofessionnelle de la Filière Argane « FIFARGANE ».

La FIFARGANE est composée de deux groupes d'intérêts :

La Fédération Nationale des associations provinciales des Ayants Droit producteurs et Usagers de l'Argane-raie (FNADUA)

La Fédération Marocaine des Transformateurs, Exportateurs et Commerçants d'huile d'Argan (FMTEC)

## Contrat programme 2008-2020

Dans l'objectif de développer le réseau Argan, un contrat programme a été signé lors des assises de l'agriculture de 2011, entre le gouvernement et la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de la Filière Argane (FIMARGANE). Ce programme a pour ambitions stratégiques :

La réhabilitation de 200 000 hectares d'Arganeraie.

L'augmentation de la production de l'huile d'Argan pour atteindre, en 2020, 10 000 tonnes/an (actuellement évalués à 4 000 tonnes/an).

La défense de la singularité du Label Maroc de l'arganier et de l'ensemble de ses marchandises et dérivés sur le marché international ?

Le coût global de la mise en œuvre du programme pour la période 2011-2020 estimé à 2,81 Milliards de dirhams dont 2,25 Milliards qui constituent la contribution de l'État.

## FAITS MAJEURS DU CONTRAT PROGRAMME 2008-2020

- Réhabilitation de 146 400 hectares d'Arganiers.
- Arganiculture (Plantation de pousses d'Argans) sur une superficie de 3 392 hectares.
- Homologation de 235 unités de valorisation d'Argan.
- Organisation de 5 éditions du congrès international de l'Arganier.
- Identification de 6 géotypes d'Arganier et un pollinisateur.
- Création et inscription de 6 variétés (rentrées en production précoce, large adaptation).
- 3.000 greffons d'Argan disponibles.
- Sensibilisation de 8000 ayants droit.
- 1er salon de l'Arganier orchestré en décembre 2019.

**« En 2022, le prix de production de 1 L d'huile d'Argan culinaire a atteint 470 dirhams et se vend à 500 dirhams/litre (50 euros). »**

A cause d'une forte demande mondiale d'huile d'Argan, il est nécessaire de pérenniser sa réhabilitation et son développement, afin d'accroître sa dimension monétaire, sociale et environnementale. Le réseau de l'Arganier est un levier de l'économie régionale recherchant une portée et une visibilité plus soutenue à l'international.

Avec plus de **800 coopératives et GIE** et plus de **500 sociétés**, les acteurs du secteur s'inquiètent vis-à-vis de l'avenir de l'Argan. En effet, le coût élevé de la matière première et la réclamation excessive des marchés étrangers exigent de la filière de l'Arganier une réflexion afin de générer de nouvelles stratégies.



D'après l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (**ANDZOA**), la Réserve de la Biosphère de l'Arganeraie (**RBA**) couvre une superficie d'environ **2.5 millions d'hectares**, dont **830 000 hectares** consacrés à l'Arganier. D'ores et déjà, l'Arganier contribue activement à l'essor économique et social des régions SOUSS-MASSA, Marrakech-Safi (Essaouira) et Guelmim Oued Noun (Guelmim & Sidi Ifni).

Pour rappel, le premier contrat programme de croissance de la filière d'Arganier, signé le 26 avril 2011 et s'inscrivant dans les grandes orientations du **Plan Maroc Vert (PMV)**, a été couronné par des résultats très satisfaisants. Il s'agit de la réhabilitation de **164 500 hectares** pour la période 2012-2020, de la plantation de plus de **7 218 hectares d'Arganiers**, de la production de 192 000 tonnes de fruits secs et de l'exportation de 1 202 tonnes d'huile d'Argan en 2021.

Aujourd'hui, la filière de l'Argan se trouve portée par deux nouvelles stratégies nationales : **Génération Green 2020-2030** et **Forêts du Maroc 2020-2030**. Ces dernières initient les mécanismes et les projets pour ériger un autre type de croissance du réseau en une réelle économie, devant valoriser l'humain et préserver un nouveau modèle de développement de la filière en une véritable économie, afin de protéger son écosystème.

« Le contrat programme nouvelle génération du réseau de l'Argan 2021-2030 assure une vraie convergence des approches nationales mises en place par le **ministère de l'Agriculture** », rappelle l'ANDZOA. Parmi les objectifs phares de ce récent contrat programme à l'horizon 2030, se trouvent la réhabilitation de l'Arganeraie d'une superficie de 400 000 hectares et l'essor de l'Arganiculture sur une surface de **50 000 hectares**.



**Prix moyen de production de l'huile d'Argan : photo Morocco Foodex**

## Des contraintes à surmonter

Aujourd'hui, les acteurs de la filière font face à des défis et enjeux majeurs. D'un côté, le secteur manque d'une gestion durable des ressources et des effets des changements climatiques.

Pour l'exploitation de l'huile d'Argan, « *l'absence de précipitations influence de manière directe le coût de la matière première et par conséquent le prix de la production. Actuellement, le prix de production d'un litre d'huile d'Argan a atteint 470 dirhams et se vend à 500 dirhams/Litre* », alerte Ahmed Atbir, (2022) Président de la Fédération Interprofessionnelle de la Filière Argane (**FIFARGANE**). « Pour rappel, entre 35 et 40 kilos de fruits sont nécessaires pour l'extraction d'un litre d'huile d'Argan ».

D'un autre côté, l'arganier souffre des risques liés aux tensions anthropiques, en l'occurrence le surpâturage et la surexploitation des ressources de la RBA. Côté commerce, les aléas de l'exigence internationale et la volatilité des marchés demeurent présents.

« *Une forte demande sur l'huile d'Argan nous emmène directement à mettre de la pression sur l'arbre, ce qui influence négativement la récolte sur les années à venir* », explique Ahmed Atbir.

Pour l'aspect social, l'ANDZOA insiste sur une adhésion plus profonde des femmes dans le cycle vertueux de la création et de la répartition de la valeur.

Enfin, l'agence évoque d'une part, le côté technique par la modernisation des procédés et des outils de production et d'autre part, la généralisation et l'intégration dans les résultats de la recherche scientifique au niveau des maillons de la filière.

**« Il est difficile d'exporter nos produits tant que la matière première est chère »**

De son côté, **Morocco Foodex**, à travers son webinaire du 10 mars sur l'Arganier, a évoqué la problématique d'approvisionnement en matière première, la sécurisation des contrats à l'export ainsi que la fluctuation et la volatilité du tarif du fruit.

« *Il est difficile d'exporter nos produits tant que la matière première est chère* », déclare Mustapha Khibabi, responsable à Cap' Export. En outre, la diminution du coût de l'exportation inquiète les spécialistes. « *Même avec de nouveaux marchés explorés, le professionnel demeure confronté par la suite à une baisse remarquable du prix moyen de l'export* », ajoute-t-il.



Enfin, une autre réflexion de visibilité s'impose concernant la situation des coopératives. La faible capacité d'investissement et le manque d'encadrement se reflètent sans doute sur la compétitivité de ces dernières, en comparaison avec les entreprises.

« **En 2019, les exportations ont concerné 70 % des sociétés et 30 % des coopératives. Cependant, seulement 6 % des coopératives arrivent à réussir leur exportation** », souligne Morocco Foodex.

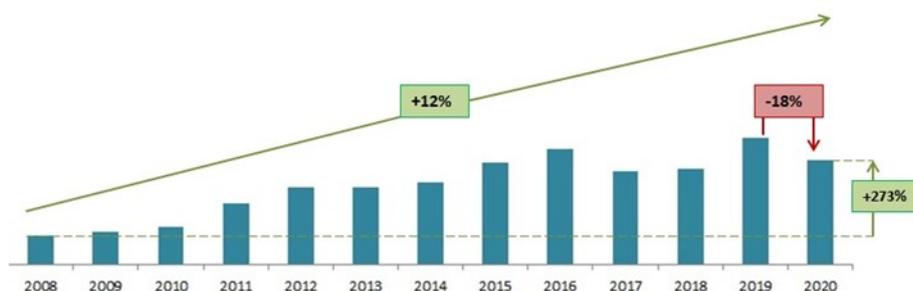
À ce titre, Mustapha Khibabi interprète ces résultats par des lacunes dans la logique du marché relatives aux coopératives et notamment celles relatives aux solutions d'une visibilité plus étendue de ses nombreuses marques.

## Transformation de l'Argan : des opportunités à saisir

La filière de l'Argan ressent la faible compétitivité des coopératives vis-à-vis des sociétés du domaine privé, au niveau de la commercialisation des produits dérivés de l'Arganier. Toutefois, la transformation du secteur garde ses forces. « *Le développement de la mécanisation a permis d'augmenter les rendements de l'extraction de 40 % à 56 % dans le cas de l'extraction à froid. Cela contribue notamment à l'amélioration des revenus des professionnels* », indique l'ANDZOA.

Ainsi, la même source recommande vivement une orientation vers la valorisation de l'huile d'Argan par le biais de la promotion de différentes pratiques alimentaires, cosmétiques et médicinales. La revalorisation de ces biens de haute valeur ajoutée a permis de répondre à la demande croissante des marchandises naturelles sur le commerce.

Outre les propensions du bio, d'autres opportunités existent et doivent être exploitées. « *La filière peut toujours profiter de l'appui institutionnel des courants du **GREEN DEAL**, des objectifs de la stratégie **GÉNÉRATION GREEN** en plus de la grande dynamique du marché asiatique, des tendances du **CLEAN BEAUTY** et du **E-COMMERCE*** », énumère Morocco Foodex.



# Évolution des exportations en volume

## Morocco Foodex

<https://www.moroccofoodex.org.ma/fr/>

	TOP 10 des marchés	Part en % (2020)
	France	37%
	USA	16%
	Allemagne	13%
	Corée du sud	8%
	Arabie Saoudite	4%
	Italie	4%
	Espagne	3%
	Royaume-Uni	2%
	Pays-Bas	2%
	Japon	1%

(Voir aussi : Génération Green 2020-2030 | Ministère de l'Agriculture)

<https://www.agriculture.gov.ma/fr/filiere/arganier>

<https://www.agriculture.gov.ma/fr/ministere/generation-green-2020-2030>

## 4 axes pour une meilleure stratégie d'exportation

En ce qui concerne l'exportation, la période entre 2008 et 2020 a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 12 %. Suite aux impacts de la pandémie liée au Covid-19, la filière a témoigné d'une baisse de 18 % entre 2019 et 2020, allant respectivement de 1 507 tonnes à 1 239 tonnes exportées.

Généralement, « **le secteur de l'Argan démontre une amélioration importante ces dernières années, en volume et en chiffre** », affirme Morocco Foodex. Le Maroc exporte l'huile d'Argan vers plus de 100 pays.

Les parts les plus considérables vont vers la France (**37 %**), les États-Unis (**16 %**) et l'Allemagne (**13 %**).

Selon Morocco Foodex, malgré la forte demande du marché mondial et le taux de croissance enregistré, une stratégie de développement des exportations se révèle primordiale.

Selon M. Khibabi, quatre possibilités s'inscrivent.

D'un côté, le Maroc doit chercher à augmenter le chiffre d'affaires de la filière en consolidant les transactions existantes.

« *Nous pouvons faire la promotion des produits actuels ou en repositionnant nos marques (pas de nouveau client/pas de modification produit)* ».

D'un autre côté, les acteurs du réseau peuvent venir de différents marchés pour le même produit.

Il faudrait donc considérer d'autres cibles notamment l'Asie (Corée du Sud et Japon), le Moyen-Orient et l'Amérique Latine.

Par ailleurs, le royaume peut intervenir sur la marchandise en augmentant le chiffre d'affaires grâce à de récents produits sur les marchés traditionnels et ainsi commercialiser des recettes originales adaptées à de nouveaux consommateurs.



# HAUTES ORIENTATIONS ROYALES

## « Génération Green 2020-2030 »

### Placer l'agriculture marocaine dans une nouvelle ère de progrès.

Lancée par Sa Majesté le roi Mohammed VI en février 2020, « Génération Green 2020-2030 » s'inspire des hautes orientations royales contenues dans le discours prononcé par le souverain le 12 octobre 2018, ainsi que l'audience royale accordée au ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts au Palais Royal de Marrakech le 19 octobre 2018.

#### Principales lignes directrices :

##### Extraits du discours royal du 12 octobre 2018

« Le secteur agricole peut être un pourvoyeur d'emplois plus performant et un instrument plus efficace pour assurer de meilleures conditions de vie et d'établissement en milieu rural. »

« Nous appelons à une consolidation des acquis réalisés dans le domaine agricole et à la création de nouvelles activités génératrices d'emplois et de revenus, notamment en faveur des jeunes en milieu rural. »

« Notre finalité est de favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole. »

« Nous orientons le gouvernement pour qu'il mette au point des dispositifs innovants, propres à inciter les exploitants à adhérer davantage à des coopératives et groupements agricoles productifs. »

« Nous appelons à ce que soit renforcé et facilité l'accès au foncier à des investisseurs. »

« Rendre justice aux petits agriculteurs particulièrement en ce qui concerne la commercialisation de leurs produits. »

« La mobilisation des terres agronomiques appartenant aux collectivités ethniques pour la réalisation de projets d'investissement agricole, constitue un levier fort pour améliorer globalement le niveau de vie socio-économique et plus particulièrement celui des ayants droit. »





الجيل الأخضر  
GÉNÉRATION GREEN  
2020 - 2030

« **Génération Green 2020-2030** » a été conçue et élaborée conformément aux hautes orientations de Sa Majesté le roi Mohammed VI pour la mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels de nouvelle génération.

Ambitieuse, tout en étant pragmatique et réalisable cette récente vision stratégique pour le domaine agricole s'inscrit en convergence avec les autres chantiers structurants lancés par le souverain.

Que ce soit avec le projet national d'approvisionnement en eau potable et en irrigation, le programme intégré d'appui et de financement des entreprises ou encore la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle, des complémentarités ont pu être décelées et des synergies sont à libérer.

« **Génération Green 2020-2030** » vient consolider un ensemble d'acquis du Plan Maroc Vert qui a réalisé des résultats remarquables en matière de croissance et de durabilité du secteur agricole.

Ce dernier a fait l'objet d'une évaluation minutieuse effectuée avec la contribution active des interprofessions

rurales et des chambres d'agriculture régionales. L'examen des acquis depuis 2008 au niveau des filières, des régions ou des chantiers transverses a permis d'identifier des axes d'amélioration et les nouveaux défis à relever, de manière à franchir un autre palier dans le développement agricole.

Comme son nom l'indique, « **Génération Green 2020-2030** » place **l'élément humain** au cœur de ses préoccupations.

Elle vise au titre de ce premier fondement à contribuer à l'émergence d'une classe moyenne agricole, à dynamiser la jeunesse rurale, à étendre le capital humain et à structurer davantage les exploitants autour d'organisations paysannes performantes.

L'essor du facteur humain est en effet une condition sine qua non de la poursuite de la modernisation du secteur et de la consolidation des connaissances.

**La pérennité du développement agricole** constitue le deuxième fondement de cette vision.

Fortement lié à l'élément humain, ce fondement tend à consolider les acquis du « **Plan Maroc Vert** », tout en faisant un saut qualitatif et technologique, à travers des actions spécifiques sur les filières agricoles, les chaînes de distribution, la qualité et l'innovation, ainsi qu'en matière de préservation des ressources naturelles et de renforcement de la résilience du domaine.

Promouvoir la compétitivité et créer les richesses constituent les garants de la croissance économique et sociale.

<https://www.youtube.com/watch?v=Xzo6CRFLv1A>

## Fondement I : priorité à l'élément humain



En application des **hautes directives royales**, la nouvelle vision du secteur rural "**Génération Green 2020-2030**" donne la **priorité à l'élément humain**. Elle vise à ce titre à améliorer les conditions de vie et d'établissement en milieu agricole, à favoriser la création d'emplois, en particulier pour la catégorie des jeunes.

La mise en œuvre de ce premier fondement passera par quatre axes spécifiques, avec pour objectifs de :

1. Contribuer à l'émergence d'**une nouvelle génération de classe moyenne agricole** en permettant à 400 000 ménages d'y accéder et en y stabilisant 690 000 foyers ainsi qu'en fournissant la protection sociale à plus de 3 millions d'exploitants.
2. Créer **une nouvelle institution de jeunes entrepreneurs**, notamment à travers la mobilisation et la valorisation de 1 million d'hectares de terres collectives et la formation de 15 000 jeunes aux services agricoles et para-agricoles.
3. Créer **des groupes d'intérêts agronomiques novateurs de nouvelle ère** dont l'objectif est de multiplier par 5 le taux d'organisation des producteurs et de renforcer le rôle des interprofessions agricoles.
4. Créer **une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement** en connectant au moins 2 millions de fermiers à des plateformes de services digitales et en faisant émerger 5000 conseillers ruraux privés pour l'encadrement des exploitants.

## Nouvelle génération de classe moyenne agricole

« **Génération Green 2020 – 2030** » tends à favoriser l'émergence d'une classe moyenne agricole. Cela se réalisera grâce à la mise en place d'un dispositif cohérent de mesures volontaristes visant à :

- L'amélioration des revenus des paysans par la poursuite des efforts d'investissement accompagnée d'un nouveau modèle d'incitations élargie et ciblé.
- L'extension de l'assurance rurale à une grande part de fermiers, pour couvrir à terme 2.5 millions d'hectares afin de les préserver contre les aléas de production.
- La protection sociale à travers la mise en place d'un statut de l'exploitant lui garantissant ses droits et l'instauration d'un régime de protection sociale dédié aux fermiers pour atteindre 3.3 millions d'agriculteurs et travailleurs agricoles bénéficiaires d'une protection sociale d'ici 2030, contre 1.4 million actuellement.
- La réduction de l'écart entre le SMAG et le SMIG, mais aussi l'amélioration des conditions d'emploi des salariés agronomiques.

## Fondement II : pérennité du développement agricole

[https://www.youtube.com/watch?v=tsEX7ma0\\_Pc](https://www.youtube.com/watch?v=tsEX7ma0_Pc)

Étroitement lié au développement humain, le deuxième fondement de « **Génération Green** » concerne **la pérennisation de l'expansion agricole** à travers des actions spécifiques dans les réseaux de production, les parcours de distribution et la préservation des ressources naturelles dans le contexte des changements climatiques.

La mise en œuvre de ce deuxième fondement passera par les quatre axes suivants :

1. La **consolidation des filières agronomiques**, avec l'objectif de doubler le PIB agricole et les exportations, en plus d'atteindre un taux de 70 % de valorisation de l'exploitation.
2. L'amélioration et **la modernisation des circuits de commercialisation** des produits agricoles, notamment les marchés de gros et les souks.
3. L'amélioration **de la qualité et de la capacité d'innovation**.



## Consolidation des filières agricoles

« **Génération Green** » vise une poursuite du développement des filières agronomiques par une **intervention plus délimitée sur l'amont rural et une réallocation des efforts sur l'aval**.

Avec la préservation de l'énergie d'investissement et une rationalisation des incitations sur l'amont agricole, la stratégie identifie un doublement du PIB agricole pour atteindre 200 à 250 milliards de dirhams à l'horizon 2030.

Pour maintenir l'élan de production qui a été à l'origine de la dynamisation de l'opération agricole marocaine, un effort ciblera les taux de rendement qui devront être multipliés par 1.5.

Ceci à travers l'adaptation des soutiens liés à l'amont en fonction des besoins et enjeux spécifiques à chaque filière et la conclusion d'une nouvelle génération de contrats programmes.

Avec des actions d'appui à la compétitivité des exportations, il est également prévu de doubler la valeur des exports marocains pour atteindre 50 à 60 milliards de dirhams.

Au niveau de l'aval, des mesures d'accélération devront permettre de toucher un taux d'enrichissement de 70 % de la production.

Il s'agit notamment de la réallocation des efforts d'incitations vers le développement des capacités de transformation et la promotion de l'investissement dans la modernisation.

Enfin, l'agriculture marocaine cherchera de la valeur ajoutée auprès des filières prometteuses telles que celle du bio qui devrait accueillir 100 000 hectares de nouvelles plantations.

## Chaînes de distribution modernes et efficaces

Réforme des marchés de gros, modernisation des souks, renforcement des canaux de distribution et plateformes de stockage... sont autant de mesures visant à mieux hiérarchiser les circuits de commercialisation. Douze marchés de gros seront ainsi modernisés, tout comme la réhabilitation de bazars à travers le royaume, en coordination avec les départements ministériels concernés.

L'objectif est de maximiser la valeur captée par les agriculteurs et d'améliorer la qualité des produits vendus aux consommateurs finaux.

Cela passe, entre autres, par la structuration et la diversification des voies d'acheminement des marchandises agricoles, notamment à travers le développement du transport direct.

Il s'agit aussi de l'application de plateformes de stockage dans le cadre de groupements et de coopératives, pour permettre aux exploitants de mieux maîtriser les délais et les modalités de mise dans le commerce de leurs productions.



## Qualité, innovation et Green Tech



« **Génération Green** » met le cap sur l'amélioration des caractéristiques de la production et son adaptation aux tendances agricoles et technologiques ainsi qu'aux nouveaux modes de consommation. Le déploiement de cet axe permettra au Maroc de s'inscrire définitivement dans les standards internationaux, de répondre aux attentes des consommateurs marocains et étrangers, et de faire de l'origine Maroc un gage de qualité.

Les investissements en recherche et développement seront ainsi multipliés par 1.5 voire 2 pour une meilleure diffusion des innovations et des concepts de **l'Agri-Tech**.

Cela permettra ainsi de mettre en œuvre 30 à 50 nouvelles variétés au catalogue officiel.

**Les services digitaux de l'agriculture devraient couvrir les domaines de la traçabilité, du conseil, de la commercialisation, du paiement mobile et de l'assurance agricole.**

**Les exploitants pourraient intégrer l'Agri 4.0 qui permet une durabilité des ressources. Aussi, les efforts de labélisation des produits de terroirs se poursuivront.**

## Agriculture résiliente et éco-efficente



Rendre notre agriculture encore plus résiliente et éco-efficente est un enjeu capital pour « **Génération Green 2020 – 2030** ».

Cela est indispensable pour améliorer notre résistance aux aléas climatiques et assurer la pérennité du développement agricole qui constitue un fondement de cette approche innovante.

Il s'agit concrètement d'investir dans l'efficacité hydrique et énergétique afin de préserver les richesses naturelles tout en créant de modernes activités génératrices de revenus et d'emplois.

La nouvelle stratégie aspire à doubler l'efficacité hydrique (valeur ajoutée par m<sup>3</sup> d'eau) à travers la mise en œuvre du volet irrigation du plan national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation, la poursuite des programmes d'écoulement et d'aménagement de l'espace agricole ainsi que la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles.

Cette optimisation des richesses hydriques sera accompagnée par la promotion des énergies renouvelables dans ce domaine par l'accompagnement de la transition des agriculteurs vers les énergies renouvelables.

Dans ce contexte de préservation des ressources naturelles, la « **Génération Green** » poursuivra également les efforts déployés en matière de diffusion des techniques de conservation des sols.

## ACTUALITÉS – PRESSES

De nombreuses rumeurs ou non-dits sur le sujet de la cryptomonnaie et de son utilisation existent au **Maroc**. Cependant, la presse semble apporter de nouveaux développements et rebondissements sur les réglementations à venir, sur la stabilité financière à atteindre et les cadres légaux à mener, dans le but de protéger le consommateur et dans l'importance de réguler le marché marocain de la cryptomonnaie.

Les vides juridiques sur les questions de légitimité pouvant par exemple entraîner des risques de volatilité de la monnaie nationale poussent les autorités marocaines à **encadrer** davantage les usages de ces technologies innovantes et basées sur l'innovation de la Blockchain.

Ci-dessous, sont repris les divers éclaircissements du ministère de l'Économie et des Finances du royaume publiés dans les médias marocains officiels.

### Monnaie virtuelle : vers l'autorisation de la cryptomonnaie au Maroc



#### Monnaie virtuelle : vers l'autorisation de la cryptomonnaie au Maroc

19 Janvier 2022 par [Elimane SEMBENE](#)

*La ministre de l'Économie et des Finances Nadia Fettah Alaoui, annonce que le Maroc étudie la possibilité d'élaborer un cadre juridique pour réglementer l'usage de la cryptomonnaie, en*

*collaboration avec Bank Al-Maghrib (BAM) et des partenaires internationaux.*

Les cryptomonnaies ont décidément le vent en poupe au Maroc. Ces monnaies digitales ont fini par séduire des centaines de milliers de Marocains. Le royaume occupe le 24<sup>e</sup> rang mondial dans l'utilisation des monnaies virtuelles en 2021, d'après le dernier rapport de la firme américaine de recherche Chainalysis. Il se classe 4<sup>e</sup> en Afrique, avec un volume de 6 millions de dollars américains échangés, et est premier en Afrique du Nord devant l'Algérie. Pour établir ce classement, cet organisme s'est basé sur trois indicateurs, à savoir la valeur des cryptomonnaies reçues, celle du commerce de détail transféré et la quantité d'échange.

Et pourtant, les monnaies virtuelles sont interdites au Maroc depuis 2017. Dans un communiqué publié à l'époque, l'Office des changes les considérait comme « une infraction à la réglementation des changes ». Une interdiction, qui, visiblement, est loin de dissuader les passionnés de devises digitales.

Triple A, une organisation spécialisée dans la technologie blockchain utilisée dans ce secteur crypté, est allée plus loin en révélant qu'environ **900.000 Marocains** possèdent ces devises, soit plus de **2% de la population**. Un engouement grandissant qui a vraisemblablement interpellé les autorités marocaines. Lors de son passage au parlement le lundi 10 janvier 2022, **la ministre de l'Economie et des Finances, Nadia Fettah Alaoui, a déclaré que le Maroc étudie la possibilité d'élaborer un cadre juridique pour réglementer l'utilisation de la cryptomonnaie, en réponse à une question d'une députée.**

D'après elle, cette réflexion sera menée avec les services de son département, Bank Al-Maghrib (BAM) et en collaboration avec des partenaires internationaux. Une intervention qui coïncide justement avec la publication du rapport de Chainalysis la veille.

### Avantages économiques

Une sortie quasiment similaire à celle du gouverneur de BAM, Abdellatif Jouahri, qui avait annoncé lors d'une conférence de presse organisée le 24 mars 2021, la mise en place d'un comité qui étudiera les impacts de la monnaie digitale sur la politique monétaire, la structure de l'intermédiation bancaire, la stabilité financière et le cadre juridique.

A en croire ces deux institutions, cette prudence à l'égard de ces monnaies s'explique par le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais de ce système. « C'est une monnaie virtuelle qui opère dans son propre réseau sur internet. Un réseau qui gère et génère les bitcoins. Sa particularité réside dans l'absence de toute forme d'autorités centrales ou d'intermédiaires.

Les transactions échangées sont collectivement validées par les acteurs du réseau, qui est ouvert à tout le monde, en utilisant des règles de validation définies par le protocole informatique et un registre

dupliqué qui garde l'historique », nous avait expliqué Badr Bellaj, expert en blockchain, dans un papier publié fin mars 2021.

Selon lui, **l'autorisation des cryptomonnaies permettra une sécurité renforcée, une traçabilité exemplaire et une réduction du temps des transactions interbancaires et de stimuler l'innovation au Maroc.** « Avec un tel outil, tous les acteurs économiques peuvent développer de nouveaux cas d'usage avec une valeur ajoutée, en exploitant la confiance grandissante des consommateurs pour le digital », insiste-t-il.

La fluctuation rapide de ces devises, particulièrement le Bitcoin, est l'un des facteurs attractifs auprès des utilisateurs, selon M. Bellaj. A cela s'ajoutent l'anonymat et la cherté des frais des transferts transfrontaliers. Par exemple, on ne paiera pas plus de 20 dollars de frais pour un envoi de 1 million de dollars, grâce à la technologie blockchain, précise-t-il.

Le cours de cette monnaie qui avait atteint un niveau historique de 68.000 dollars en 2021 est passé sous la barre des 40.000 dollars en ce début d'année, à cause notamment de la situation politique très agitée au Kazakhstan, 2e producteur mondial de bitcoin derrière la Chine. Des pays comme Singapour et la Corée du Sud ou encore la Chine avec son « yuan numérique ont déjà approuvé la monnaie virtuelle. Des cas d'école qui pourraient inspirer le Maroc.

---

## Crypto. Le Maroc en voie d'encadrer les transactions de monnaies virtuelles

[AZEROUAL SIHAM - 11 JANVIER 2022](#)



## **Lundi 10 janvier, Nadia Fettah, ministre de l'Economie et des Finances a été interpellée suite aux dernières données en date montrant un usage important de crypto-monnaies par les Marocains et ce malgré l'interdiction en vigueur**

La Ministre n'a pas manqué de rappeler la position du Maroc face aux crypto-monnaies depuis 2017, et que le pays suit les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) dont il fait partie et qui n'encourage pas l'usage des crypto-monnaies. Lors des questions orales à la Chambre des représentants, la ministre a aussi évoqué les opportunités de la mise en place d'un cadre juridique pour réglementer l'usage de ces monnaies virtuelles. Ce qui se fera sous forme d'une réflexion commune entre les services du Ministère de l'Economie et des Finances et de Bank Al Maghrib en collaboration avec des partenaires internationaux. En ce qui concerne les éléments de réponse cherchées par le public quant aux raisons derrière l'interdiction d'usage de ces monnaies, la ministre a affirmé que les parties concernées sont encore en train d'étudier la question.

un système d'autorisation d'exploitation des plateformes de négociation de ces monnaies virtuelles

Bien que la cryptomonnaie et plus particulièrement la Bitcoin commence réellement à attirer de plus en plus d'adeptes au Maroc, il faut savoir que les transactions en monnaie virtuelle sont formellement interdites dans le royaume et constituent officiellement une infraction à la réglementation des changes du pays 24 nov. 2021.

### ***Pourquoi la cryptomonnaie est-elle interdite au Maroc ?***

L'Office marocain des changes soutient que « les transactions financières avec l'étranger doivent être effectuées par des intermédiaires autorisés et avec des devises étrangères répertoriées par Bank Al-Maghrib ». Le commerce des cryptomonnaies au Maroc est passible d'une amende s'il est effectué avec la devise marocaine ; tant qu'il n'y aura pas de position claire par rapport à la future réglementation des cryptomonnaies !

La position protectrice du Maroc face au Dirham est louable et sa persévérance est à l'image d'une devise forte et en équilibre sur les marchés internationaux.

Autrement dit, les négoce d'achats et de ventes des cryptomonnaies se réalisent à l'extérieur du pays, générant des entrées de devises étrangères tout en favorisant l'Economie du Royaume.

---

## **QUESTION/REPONSE :**

### ***La cryptomonnaie est-elle légale au Maroc ?***

D'après un responsable de la Bank Al Maghrib (21 Juillet 2022), Le Maroc est en phase d'adopter un système de licence d'exploitation ; ce projet de loi encadrant les cryptomonnaies au Maroc instituera



## NFT – NON FUNGIBLE TOKEN (Jeton Non Fongible)

*Dans le cadre de la future plateforme **SEED IT YOURSELF** dédiée à la vente et achat aux enchères de NFT 2D & 3D, voici un avant-propos explicatif sur la définition des Jetons Non Fongible en voie d'une prochaine réglementation au Maroc.*

Un jeton non fongible est une donnée valorisée composée d'un type de jeton cryptographique qui représente un objet, auquel est rattachée une identité numérique. Cette donnée est stockée et certifiée grâce à un protocole de blockchain qui lui accorde sa première valeur.

**Grâce à la blockchain, même les œuvres d'art peuvent maintenant être authentifiées et sécurisées tel un Bitcoin. Après la monnaie, c'est donc au tour de l'art de se numériser... et cela repose sur les NFT, des jetons cryptographiques non fongibles.**

### **Mais qu'est-ce que c'est au juste ?**

Ces réalisations d'art sont de fait certifiées par des NFT. Depuis des semaines, les ventes de ces NFT explosent, atteignant des records.

Le NFT est à l'œuvre d'art ce que le Bitcoin est à la monnaie.

Les NFT disposent d'un identifiant unique qui les différencie les uns des autres.

Le fait que les NFT ne soient pas fongibles, c'est aussi la raison pour laquelle ils ne se montrent pas particulièrement adaptés au marché de l'art.

La blockchain donne de la valeur à l'item numérique (un certificat d'authenticité inviolable) à l'heure où la question d'attester la véracité des réalisations d'art fait débat.

L'objet numérique peut par la suite être échangé sur des plateformes comme Nifty Gateway, là où la plupart de ces nouveaux crypto-artistes proposent leurs créations à la vente.

Ce succès reste dans tous les cas une preuve que la blockchain peut toucher bien d'autres secteurs, à commencer par l'art. Cela remettrait en tout cas clairement en doute la pensée de Walter Benjamin, célèbre auteur de « *L'Œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique* », qui anticipait déjà la multiplication à l'infini des objets numériques, mais n'avait pas prévu l'émergence de cette technologie d'avenir.

### **Est-ce que les NFT sont licites au Maroc ?**

Pour Me Segame, « l'achat de NFT est tout à fait légal au Maroc et s'apparente à la vente d'objets d'art ». Néanmoins, « l'unique obstacle juridique à la conformité de cette opération est le vecteur par lequel les transactions sont effectuées, à savoir les cryptomonnaies », 15 février 2022.



## Une preuve de propriété

Contacté par Médias 24, **Me Mourad Elajouti**, avocat au barreau de Casablanca explique qu'un NFT est un « **identifiant numérique unique et inviolable** qui permet d'**authentifier un fichier numérique** (une image, une photo, une vidéo, etc.). Unique et non modifiable, il tient lieu de **certificat d'authenticité** et constitue **une preuve numérique de provenance et de propriété** de l'œuvre à laquelle il est associé ».

Egalement joint par nos soins, **Me Iliass Segame**, avocat au barreau de Casablanca, indique que ce jeton non fongible « **ne peut être interchangeable** avec un autre type de jeton ou bien de même valeur. Les NFT sont essentiellement **des actifs digitaux uniques**, dont la propriété, l'authenticité et le transfert sont **fondés sur la blockchain** ».

Selon Me Segame, il convient de distinguer entre NFT et cryptomonnaie. « Contrairement aux NFT, les cryptomonnaies sont fongibles et peuvent être échangées. »

Les NFT fonctionnent "via un *smart contract* (contrat dématérialisé, ndlr) déployé sur une blockchain telle que l'Ethereum, qui permet d'encadrer l'ensemble des modalités contractuelles : vente, échange ou même,

**Par Sara Ibriz**

Le 15 février 2022 à 16h49 | Média 15 février 2022 à 16h49

Au Maroc, les œuvres NFT (Non Fungible Token, en français : jeton non fongible) ne fascinent pas autant qu'à l'étranger. L'intérêt porté à cette technologie est même quasi inexistant dans le pays. Pourtant, sous d'autres cieux, le NFT suscite une attention grandissante et produit des bénéfices faramineux. L'éventualité d'importer cette tendance au Maroc soulève certaines interrogations, notamment relatives aux dimensions juridiques de cette nouvelle technologie.

En quoi consiste son mécanisme, encore méconnu du grand public ? Qu'acquiert-on lors de la transaction ? Est-il légal de s'en procurer au Maroc ? Quid des risques d'arnaque et de contrefaçon ? Pour comprendre ce que sont les NFT et leur dimension légale, deux avocats experts en droit numérique en expliquent les volets technique et juridique.

“Le NFT est un lien cryptographique vers une œuvre, qui s’accompagne généralement d’une adresse web vers sa représentation. Par conséquent, le propriétaire du NFT ne dispose que des droits sur le jeton. Il faut donc veiller à distinguer ce lien cryptographique du réel support d’une œuvre numérique telle qu’une carte mémoire, ou autre espace de stockage”, souligne-t-il.

### **Légalité des transactions au Maroc : Oui, mais...**

Il n’existe, pour l’heure, aucune réglementation dédiée aux NFT au Maroc et « **aucune disposition en interdisant l’acquisition** », indique Me Elajouti qui renvoie à l’article 57 du dahir des obligations et des contrats, selon lequel “sont dans le commerce toutes les choses au sujet desquelles la loi ne défend pas expressément de contracter”.

Pour Me Segame, « **l’achat de NFT est tout à fait légal au Maroc** et s’apparente à la vente d’objets d’art ». Néanmoins, “**l’unique obstacle juridique à la légalité de cette opération est le vecteur par lequel les transactions sont effectuées ; à savoir les cryptomonnaies** ». Leur usage étant **considéré comme illégal** selon un communiqué de l’Office des changes daté de 2017.

### **Lire aussi : Cryptomonnaies : au Maroc, vide juridique et flou judiciaire**

#### **« L’engouement que suscitent les NFT ouvre la voie à de multiples dérives »**

Malgré les garanties de sécurité et de traçabilité qu’elle offre, **cette technologie n’est pas immunisée face aux dangers de la cybercriminalité**. Comme le souligne Me Segame, « l’engouement que suscitent les NFT ouvre la voie à de multiples dérives, aux infractions à la propriété intellectuelle, aux contrefaçons et arnaques de tout genre, dont il n’est pas toujours aisé de se protéger : l’anonymat sur le Net et la décentralisation des plateformes favorisent la prolifération de ces pratiques frauduleuses ».

Selon Me Segame, **une des arnaques les plus récurrentes sur le marché est le “rug pull”**. Une expression qui signifie “tirer le tapis” faisant référence au concept même de la supercherie. Celle-ci consiste à “proposer à une communauté d’investir dans une levée de fonds pour réaliser des projets NFT qui, au premier abord, paraissent pertinents. Or, il s’avère par la suite que ces projets sont fondés sur de fausses collections. Les arnaqueurs vont, une fois les fonds levés, ‘tirer le tapis’ sous les pieds des investisseurs victimes de la supercherie, avant de disparaître avec des millions de dollars”.



“Dans les pays où les cryptomonnaies sont interdites, il est difficile d’obtenir réparation en cas d’arnaques. L’achat des NFT étant quasi exclusivement effectué sur la blockchain. En revanche, s’agissant des **infractions à la propriété intellectuelle**, il est possible de recourir aux législations applicables en la matière pour obtenir réparation, faire cesser et sanctionner toute atteinte à la marque ou au droit d’auteur. A titre d’illustration, les célèbres maisons d’édition de Comics *Marvel* et *DC* ont sommé à leurs *comics artists* de ne plus vendre les créations basées sur leurs célèbres super-héros en tant que NFT, dans la mesure où ceux-ci sont protégés par le droit d’auteur, et dont les droits appartiennent exclusivement à ces deux entités”, explique Me Segame.

### **Protection lors des transactions : tout prévoir dans le smart contract**

Pour se protéger au maximum lors des transactions, Me Elajouti explique qu’il est nécessaire de “**déterminer le champ d’exploitation des droits cédés**, au risque de ne céder que le droit de représentation ou de reproduction de l’œuvre”.

“Quand une personne achète un NFT, elle ne devient pas, en principe, propriétaire des droits d’auteur sur l’œuvre dont le NFT est le titre. Cependant, dans le cadre du processus de création du NFT, l’auteur d’une œuvre peut décider du transfert de ses droits d’auteur. Le *smart contract*, qui est un protocole informatique qui sert à enregistrer le NFT et ses données d’identification dans une blockchain, permet dans ce cas de prévoir les droits attachés à une œuvre en cas de transfert du NFT. Celui-ci donne la possibilité à l’auteur de l’œuvre de suivre ses transmissions de façon certaine grâce aux *smart contracts*, et donc d’en éviter les cessions non autorisées. Cela lui permet également de percevoir automatiquement un pourcentage sur le prix de revente sous la forme de royalties”, poursuit l’avocat.

De son côté, Me Segame estime qu’**avant de songer à la revente**, “il faut **s’assurer tout d’abord que l’actif digital acquis est effectivement une création originale** et ne contrevient pas aux règles de propriété intellectuelle, **au risque d’encourir des sanctions légales**”.

“Il est tout d’abord recommandé de **prendre connaissance des règles d’utilisation** éventuelles susceptibles d’être comprises dans le NFT, et des stipulations contenues dans le *smart contract* qui l’accompagne le cas échéant. Celles-ci peuvent concerner, par exemple, la limitation de responsabilité, la possession exclusive ou non d’une licence sur le NFT, la portée nationale ou internationale de l’usage, le transfert de droit d’auteur, l’usage commercial, les garanties éventuelles, etc. Il est également recommandé de consulter les règles de la plateforme sur laquelle le NFT initial a été acquis, pour envisager une revente directe vers le portefeuille digital du potentiel acheteur si celles-ci le permettent.



Lundi 09 Octobre 2023 - Par édition

## Cryptomonnaies: l'appétit d'ogre des Marocains



**Malgré les interdictions mises en place par les autorités, les Marocains adoptent massivement les devises numériques. Le Maroc est classé 146 mondial sur 146 pays.**

Par Y. Beldj

**L**a popularité et l'adoption croissante des crypto-actifs ne sont plus à démontrer. Un grand nombre de particuliers, d'entités privées et publiques se sont lancés dans cet univers palpitant de la cryptosphère. Au Maroc, alors que les transactions en monnaie virtuelle sont formellement interdites et considérées officiellement comme une infraction à la réglementation des changes du pays, l'intérêt pour les cryptos atteint son paroxysme. En effet, la célèbre firme d'analyse de la blockchain «Chainalysis» a publié son classement annuel des pays où l'adoption du bitcoin est la plus forte. Il en ressort que le Maroc est classé 146<sup>e</sup> sur les 146 pays.

«Dans ce nouveau classement, nous avons gagné 9 ou 10 places. Cela confirme que les Marocains n'ont pas cessé d'utiliser les cryptomonnaies malgré les récentes turbulences et la chute qu'a connue récemment le marché», nous explique Badj Beldj, co-fondateur de l'entreprise «Mehaz». Pour notre expert, même dans le contexte actuel difficile, l'intérêt pour les cryptomonnaies n'a pas diminué, ce qui démontre que les Marocains n'utilisent pas la crypto pour la spéculation. Les pays où l'adoption des cryptomonnaies est la plus forte ne sont pas forcément ceux auxquels on pense instinctivement. Si la Chine et les États-Unis ont beaucoup fait parler d'eux sur ce sujet, ce ne sont ainsi pas les pays où le taux d'adoption des cryptos est le plus fort. Dans le top 3 de ce classement, l'on retrouve le Vietnam, les Philippines et l'Ukraine. Les États-Unis se trouvent qu'en 14<sup>e</sup> position.

Quant à la Chine, premier pôle mondial de minage, elle n'arrive qu'en 11<sup>e</sup> position. Deuxième élément à retenir de ce classement : «Dans ces indices, il y a des sous-classements. Nous sommes classés 214 à l'échelle internationale en ce qui concerne l'achat des cryptos à travers le P2P (Peer to Peer). C'est-à-dire que le canal le plus utilisé par les Marocains pour l'achat des cryptomonnaies est l'achat direct, ce que l'on appelle communément en anglais le 'Face to Face'. Ce sont des achats internes ou directs contre les cryptomonnaies. En termes d'échanges, il faut signaler que les plateformes d'échange ne publient pas d'informations sur les volumes. Il y a actuellement une seule plateforme - utilisée par les Marocains aussi - qui donne des statistiques sur les volumes, il s'agit de Localbitcoins. «Pour ce qui est du Maroc, il s'échange un volume d'à peu près 8 MMDH par mois sur une seule plateforme. Ce n'est pas de la spéculation, mais des opérations de vente et d'achat. Ce moment sur cette seule plateforme nous donne une idée sur l'engagement des Marocains sur les cryptos», nous apprend B. Beldj.

### BAM : vers un projet de loi plutôt contraignant ?

Lors de la dernière réunion de la Banque centrale en juin dernier, le Wali avait annoncé qu'un projet de loi sur les cryptomonnaies est en cours d'élaboration permettant d'allier innovation, technologie et protection du consommateur. Aux yeux de Beldj, «le projet de loi en cours d'élaboration ne sera pas très favorable à l'utilisation des cryptomonnaies au Maroc. Bank Al-Maghrib va mettre en place une réglementation un peu rigide, mais qui devrait tout de même ouvrir les canaux à l'utilisation des cryptos sous des conditions plutôt contraignantes». Et d'ajouter : «J'espère qu'il donnera des licences à ces plateformes d'échange pour avoir de la visibilité sur ce qui se passe sur le marché marocain, pour voir le profil des utilisateurs, peut-être même appliquer une taxation. Mais reste à savoir si la population va suivre ou pas. C'est comme l'informel, on ne peut pas facilement le combattre par ce qui est formel». Pour lui, si BAM souhaite réussir dans sa nouvelle loi, elle doit écouter et inclure les différentes parties prenantes et non pas que la Banque mondiale et le FMI qui ont une position plutôt défavorable à ce sujet.

### Les pays émergents dominent le classement

Selon les données de Chainalysis, ce sont les marchés émergents qui dominent le haut du classement. Sur les 20 premiers pays classés, 8 sont des pays à revenus intermédiaires/tranche supérieure : Brésil, Thaïlande, Russie, Chine, Turquie, Argentine, Colombie et Japon. Dix sont des pays à revenus intermédiaires, tranche inférieure : Vietnam, Philippines, Ukraine, Inde, Pakistan, Nigeria, Maroc, Népal, Kenya et Indonésie. Deux sont à hauts revenus : États-Unis et Royaume-Uni.

ÉCONOMIE ET ENTREPRENUS @ 06/10/2023

## Al-Maghrib Bank annonce un projet de réglementation des cryptomonnaies au Maroc

La banque a créé un comité spécial sur cette question afin de commencer à travailler sur un cadre réglementaire malgré la réponse négative du royaume algérien à ce sujet

Jorge Ortiz



**Bank Al-Maghrib (BAM) vient d'annoncer le développement de l'un des plus importants plans pour 2023 au Maroc.** L'entité, lors de la conférence de presse qui a suivi sa deuxième réunion trimestrielle, a fait savoir qu'elle travaille sur un projet de loi visant à réglementer l'utilisation des crypto-monnaies dans le pays algérien.

Abdelatif Jouahri, directeur du BAM, indique que l'institution a créé un comité pour évaluer la possibilité de régularisation et ainsi commencer les travaux. Selon Jouahri, la première étape consiste à établir un cadre réglementaire approprié à la situation du Maroc sur ce marché. Par conséquent, **dès que la cybermonnaie sera légalisée, elle sera sûre grâce à l'idée de combiner innovation, technologie et protection des consommateurs.**

La commission prendra en considération divers aspects des lois marocaines dans la rédaction de ce projet de loi. En outre, ils examineront l'expérience mondiale des cadres d'autres pays qui acceptent déjà l'utilisation des crypto-monnaies. BAM travaille donc avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale pour faire de cette nouvelle loi une réalité. Ils fournissent à l'entité marocaine des consultations directes sur le sujet et appliquent donc la technique du benchmarking. **Il s'agit de consulter, à titre de comparaison, plusieurs références où les crypto-monnaies ont connu un succès afin de pouvoir mettre en place le même modèle au Maroc.**



Afin de satisfaire les autorités marocaines, DASH précise que ce cadre réglementaire permettra non seulement de légaliser les crypto-monnaies, mais aussi de créer une action spéciale pour superviser leur bon usage. De cette manière, la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement en ligne des groupes terroristes peut être mise à jour.

#### La négativité du Maroc

Le débat sur la mise en œuvre des crypto-monnaies continue de susciter la négativité dans le pays. Plusieurs institutions du pays ont déjà précisé que le Royaume n'est pas encore prêt à légaliser la monnaie virtuelle et que, pour l'instant, son utilisation est toujours interdite.

Notre devoir est de protéger le citoyen contre toute fraude juridique ou pénale financière. Il s'agit d'une activité non réglementée caractérisée par une forte volatilité, ce qui entraîne l'absence de toute protection pour le consommateur, d'autant plus que ce système semble attrayant et facile à utiliser", ont déclaré les institutions opposées dans un communiqué commun. Il s'agit du ministère des Finances, de l'Office des changes et de l'Autorité de régulation des marchés financiers.



Il convient de noter que le DASH est auparavant un secteur différent d'une monnaie nationale, mais il semble que l'organisme ait changé d'avis et ait converti les effets positifs de la législation.

Parmi les principales raisons invoquées par ces organisations pour interdire son utilisation, celle qui les préoccupe le plus est celle des macroéconomies. Selon le document, les escroqueries sur Internet constituent un problème croissant qui se produit régulièrement, même sans nécessiter l'utilisation d'une monnaie virtuelle. Les institutions précisent que les gens ne comprennent toujours pas comment fonctionnent les crypto-monnaies et, en raison de l'ambition d'investir, il est très facile d'être trompé et de subir de grandes pertes d'argent, entre autres délits.

Le DASH espère que bientôt les crypto-monnaies seront le jour dans le Royaume et seront accessibles à tous. "Compte tenu de l'absence d'un cadre juridique réglementant les crypto-monnaies au niveau national et international, nous ne pouvons pas encore adopter les crypto-monnaies. Il s'agit de savoir quand. Les crypto-monnaies représentent l'avenir", a déclaré Jouahri.



Malgré son interdiction, le Maroc est le marché des crypto-monnaies le plus échauffé en Afrique du Nord.

Le fait qu'il n'y ait pas de législation claire des crypto-monnaies n'a pas empêché de nombreux Marocains de les connaître et de commencer à les utiliser. Selon plusieurs portails d'analyse, le Royaume est l'endroit en Afrique du Nord où le plus grand des transactions sont effectuées avec cette monnaie virtuelle. On estime que près d'un million de Marocains, soit un total de 2,4% de la population, les ont déjà utilisés pour leur usage et leur plaisir. En outre, en 2021, les records de transactions en crypto-monnaies ont atteint des chiffres historiques, soit 26% de plus que d'habitude, et il semble que ces chiffres continueront à croître jusqu'à ce que leur normalisation soit établie.

#### Contenu connexe

Le Maroc est à la pointe de l'adoption de Bitcoin en Afrique du Nord

La Chine cherche à stimuler sa propre monnaie numérique

L'adoption de Bitcoin au Salvador est rejetée par la population

ÉCONOMIE ET ENTREPRISES 26 juin 2022

## Al-Maghrib Bank annonce un projet de réglementation des crypto-monnaies au Maroc

La banque a créé un comité spécial sur cette question afin de commencer à travailler sur un cadre réglementaire malgré la réponse négative du royaume alaouite à ce sujet

Jorge Ortiz





N° 1338 DU 17 AU 23 MARS 2023  
VOIR LE SOMMAIRE COMPLET

# Huile d'argan: les professionnels marocains dénoncent la mainmise des étrangers

Essentiel — LE 21 DÉCEMBRE 2017

Les professionnels marocains de la filière de l'argan ont protesté, le 20 décembre à Agadir, contre la "concurrence féroce" des étrangers qui monopoliseraient 60% du circuit de commercialisation.

Par La Rédaction



Un arganier. Crédit: Tarek Bouraque

- 2 min
- 
- 
- 
- 

**M**ercredi 20 décembre, les représentants de plus de 85 coopératives actives dans la transformation, la commercialisation et l'exportation de l'huile d'argan ont manifesté à Agadir devant le siège de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier. Ils dénoncent la mainmise des sociétés étrangères qui selon eux, accaparent 60% de la filière.

Fatima Amehri, représentante de l'Association marocaine de l'industrie géographique de l'huile d'argan (AMIGHA), déclare à Telquel Arabi que les professionnels demandent aux responsables une enquête sur « les dysfonctionnements qui menacent la stabilité du secteur ».

Les professionnels marocains se disent marginalisés au profit d'opérateurs étrangers, et dénoncent des « calculs politiques » dans un communiqué diffusé par plusieurs associations du secteur.

Les représentants des coopératives se plaignent aussi de la « concurrence déloyale » qui leur est imposée par les entreprises étrangères, et porte un coup dur aux structures nationales. Ils demandent l'ouverture d'un dialogue « responsable » pour rectifier le tir.



N° 1338 DU 17 AU 23 MARS 2023  
VOIR LE SOMMAIRE COMPLET

Les protestataires reprochent encore à l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier de marginaliser la Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière de l'argan (FIMARGANE) constituée en 2011 et qui a signé avec les autorités un contrat-programme lors d'une cérémonie présidée par le roi Mohammed VI.

Selon les statistiques officielles, en 2016, le Maroc a exporté 1,387 tonnes d'huile d'argan pour une valeur de 298,5 millions de dirhams.

Said Ahmane

## Gardez un œil sur l'actualité

Inscrivez-vous gratuitement pour recevoir l'actualité du jour dans votre boîte mail.

EMAIL

INSCRIPTION

### INSTANT-T

**Instant T** 20:22  
Jeudi 23 mars, premier jour du mois de ramadan au Maroc

**Instant T** 10:41  
France : le journaliste de BFM TV Rachid M'Sarki auditionné par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale

**Instant T** 17:27  
Sans accord avec le FMI, la Tunisie risque de "s'effondrer", selon Blinken

**Instant T** 16:42  
Une crise mondiale de l'eau est "imminente", signale l'ONU

**Économie** 15:19  
E-commerce : une hausse de plus de 35% du nombre d'opérations de paiement en ligne en 2022

**Instant T** 14:02  
En dehors de salaire, 67% des Marocains actifs disent avoir de bonnes conditions de travail

**Diplomatie** 13:26  
L'ambassadeur d'Algérie en France "bientôt de retour" selon Tebboune

**Agriculture** 11:05  
Exportations : le Maroc cède l'Italie et devient le deuxième fournisseur de pastèques de l'UE

**Instant T** 10:00  
Université Mohammed Ier d'Orléans : incendie dans une chambre de la cité universitaire, aucune perte humaine





N° 1035 DU 17 AU 23 MARS 2022  
VOIR LE SOMMAIRE COMPLET

ABONNEZ-VOUS

SE CONNECTER



Accueil Podcasts Qtab Archives Politique Sahara Économie Diaspora Société Culture Opinions **8 Mars** **TQ Impact**

## Blockchain : Attijariwafa bank rejoint le réseau de paiement RippleNet

Blockchain — LE 21 JANVIER 2022

Afin de faciliter et d'accélérer la distribution de paiements internationaux, Attijariwafa bank a rejoint le réseau RippleNet, offert par Ripple, permettant l'échange de transferts monétaires de façon transparente, sécurisée et instantanée à l'aide de la technologie blockchain.

Par Ziad Drissi



Crédit : Laurent Vincent/Wikimedia

2 min



L'adhésion à ce réseau permettra à Attijariwafa bank de développer ses services ainsi que d'élargir ses moyens de transfert à l'échelle internationale. RippleNet compte aujourd'hui plus de 200 banques et opérateurs, qui seront de nouveaux partenaires du groupe Attijari.

À ce sujet, Adnane Driouech, responsable cash management corporate a indiqué : "Avec RippleNet, nous nous connectons à la blockchain, un moyen rapide et infaillible pour recevoir des fonds." Selon lui, nous entrons "dans une nouvelle ère technologique, avec tout d'abord le lancement de portails transactionnels aux dernières tendances techniques pour nos clients entreprises, suivi de la création d'une solution connectée en temps réel (les APIs) avec nos partenaires qui opèrent dans la zone MENA, pour les transferts des MRE. Avec RippleNet, nous nous connectons à la blockchain, un autre moyen rapide et infaillible pour recevoir des fonds".

En parallèle, Attijariwafa bank a également confirmé son partenariat avec la société Thunes. Ce partenariat avec cet agrégateur de transferts internationaux, présent dans 70 pays et membre de RippleNet, permettra à la banque d'enrichir ses offres de transferts, notamment à la population marocaine résidente au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.

### Gardez un œil sur l'actualité

Inscrivez-vous gratuitement pour recevoir l'actualité du jour dans votre boîte mail.

EMAIL  
INSCRIPTION

#### INSTANT-T

Instant T 20:32  
Jeudi 23 mars, premier jour du mois de ramadan au Maroc

Instant T 18:41  
France : le journaliste de BFM TV Rachid M'Barki auditionné par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale

Instant T 17:37  
Sans accord avec le FMI, la Tunisie risque de "s'effondrer", selon Blinken

Instant T 16:43  
Une crise mondiale de l'eau est "imminente", signale l'ONU

Économie 15:19  
E-commerce : une hausse de plus de 35% du nombre d'opérations de paiement en ligne en 2022

Instant T 14:02  
En dehors du salaire, 67% des Marocains actifs disent avoir de bonnes conditions de travail

Diplomatie 12:25  
L'ambassadeur d'Algérie en France "bientôt de retour" selon Tebboune

Agriculture 11:05  
Exportations : le Maroc détrône l'Italie et devient le deuxième fournisseur de pâtesques de l'UE

Instant T 10:00  
Université Mohammed Ier d'Oujda : incendie dans une chambre de la cité universitaire, aucune perte humaine

→ Instant T



# MTF 2022 LIVE COVID-19 Book Club Lifestyle Hi-tech Nos capsules d'info

## ÉCONOMIE

### L'ADA lance le Concours national Agriyoung Innovate

LE MATIN | 29 juin 2022 à 13:49

**ORGANISÉ PAR**

**EN PARTENARIAT AVEC**

SITE WEB: [AGRIYOUNGINNOVATE.COM](http://AGRIYOUNGINNOVATE.COM)

L'ADA invite les jeunes porteurs de projets intéressés à soumettre leurs candidatures sur le site web exclusivement dédié audit concours ([www.agriyounginnovate.com](http://www.agriyounginnovate.com)) et ce, avant le 3 août 2022.

#### DERNIÈRE HEURE /

- Réforme de la santé : Akhannouch préside une...
- Ramadan : la livraison à domicile prisée, mais de...
- Football : un club tunisien suspend ses activités après...
- Comment la région de Tanger entend booster sa...
- Le FMI table sur une croissance de 3.1% pour le...

#### LES PLUS LUS /

- DGSN : Abdellatif Hammouchi nomme de...
- Traitement de la toux : Le Maroc retire des lots de...
- Médecine : Voici les détails du nouveau cursus de...
- Maroc-Brésil : à quelle heure et sur quelle chaîne ?
- Maroc-Pérou : à quelle heure et sur quelle chaîne ?

L'Agence pour le développement agricole (ADA) lance le Concours national Agriyoung Innovate. Objectif, identifier, sélectionner et accompagner des projets innovants, dans le domaine de l'agriculture digitale et climato-intelligente, portés par des jeunes passionnés qui adoptent une approche entrepreneuriale inclusive, indique l'ADA dans un communiqué. Agriyoung Innovate est un projet pilote lancé en étroite collaboration avec le Laboratoire d'Innovation pour le développement rural P-Curiosity Lab de l'Université Mohammed VI Polytechnique. Ce concours se déroulera en 4 principales étapes. La 1re porte sur le lancement d'un appel à projets et la sélection de 20 porteurs de projets innovants dans le domaine de l'agriculture digitale et climato-intelligente.

La 2e étape consiste en l'accompagnement des porteurs de projets sélectionnés à travers une formation intensive de 5 mois, des sessions de mentorat et de pitch, un accompagnement au prototypage et de mise en réseau. La 3e sera dédiée au Demo-Day, journée pendant laquelle les 20 porteurs de projets auront l'opportunité de présenter leurs projets devant un comité composé d'experts, d'investisseurs et de partenaires dans le domaine de l'agriculture. À l'issue de cette étape, trois lauréats seront primés. La 4e étape portera sur l'accompagnement à la mise en œuvre des 3 projets gagnants à travers un programme post-accompagnement dédié englobant les démarches de création d'entreprise, la préparation du Business Plan pour décrocher un financement, l'obtention du premier bon de commande client et la mise en relation avec l'écosystème UM6P. L'ADA invite les jeunes porteurs de projets intéressés à soumettre leurs candidatures sur le site web exclusivement dédié audit concours ([www.agriyounginnovate.com](http://www.agriyounginnovate.com)), et ce avant le 3 août 2022.



## ÉCONOMIE

### La campagne agricole pas très prometteuse !



L.O. | 10 avril 2023 à 14:40 |



Au 30 mars 2023, le cumul pluviométrique est de 202,4 mm, en baisse de 17,3% en comparaison avec la moyenne des cinq dernières années.



00:04 | 02:25



1.00x



L'actuelle **campagne agricole** sera, certes, nettement meilleure que la précédente, qui est marquée par la **sécheresse**, mais elle ne s'annonce pas très prometteuse, comme le montrent les dernières données disponibles. En effet, au 30 mars 2023, si le **cumul pluviométrique** est en progression de 15,6% par rapport à la campagne précédente, s'élevant à 202,4 mm ; il est, toutefois, en baisse de 17,3% en comparaison avec la moyenne des cinq dernières années, indique la revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière de **Bank Al-Maghrib**.

Pour ce qui est du taux de **remplissage des barrages**, il demeure faible, se situant à 34,3% au 7 avril contre 33,9% en 2022 et 50,9% en 2021. Cette faible pluviométrie limitera la reprise de la production agricole et devra, par conséquent, se répercuter négativement sur la **croissance économique**, comme le pronostique **Fitch Solutions** qui a **publié récemment ses dernières prévisions sur les perspectives économiques du Maroc**. Selon le spécialiste international du risque crédit et de la macro-intelligence, le PIB du Maroc ne devrait pas dépasser 1,8% cette année.

À rappeler que les projections de **Bank Al-Maghrib**, élaborées sur la base des données disponibles au 10 mars 2023, prévoient une **récolte céréalière** autour de 55 millions de quintaux. Ce qui se traduirait par une amélioration de la **valeur ajoutée agricole** qui, après un recul de 15% en 2022, croîtrait de 1,6% en 2023, avant de s'accélérer de 6,9% en 2024, sous l'hypothèse d'un retour à une production moyenne de 75 millions de quintaux, a indiqué la Banque centrale, à l'issue de la première réunion trimestrielle de son conseil de l'année 2023 tenue le 21 mars dernier.

Par ailleurs, selon le **Haut-Commissariat au Plan (HCP)**, l'**activité agricole** poursuivrait son redressement au rythme de 2,9% au deuxième trimestre 2023, «portée par une amélioration mécanique de la production végétale», après une chute de 17% en 2022. Les récoltes des cultures maraîchères et des rosacés stagneraient, mais celles des céréales et des légumineuses connaîtraient une augmentation sensible, «traduisant un effet de base favorable», note le HCP dans un point de conjoncture publié fin mars.

Accueil Podcasts Qtab Archives Politique Sahara Économie Diaspora Société Culture Opinions 8 Mars TQ Impact

# E-commerce : une hausse de plus de 35% du nombre d'opérations de paiement en ligne en 2022

Économie — LE 22 MARS 2023

Les sites marchands et sites des facturiers affiliés au CMI ont réalisé 28,1 millions d'opérations de paiement en ligne via cartes bancaires, marocaines et étrangères, pour un total de 9,6 milliards de dirhams (MMDH) en 2022, en progression de 35,6 % en nombre et de 24,3 % en montant par rapport à 2021, selon le Centre monétique interbancaire (CMI).

Par La Rédaction



**L'**activité des paiements en ligne des cartes marocaines a progressé de 34,4 % en nombre d'opérations à 26,8 millions de transactions et de 19 % en montant à 8,6 MMDH en 2022, précise le CMI dans son récent rapport sur l'activité monétique au Maroc.

Pour les cartes étrangères, l'activité des paiements en ligne a augmenté de 63,8 % en nombre d'opérations, à 1,3 million de transactions, et de 110,3 % en montant, à 940,4 millions de dirhams (MDH) durant l'année écoulée, fait savoir la même source.

### À LIRE AUSSI

- E-commerce : le gouvernement serre la vis, voici ce qui va changer
- E-commerce : le marché fleurit mais les Marocains s'inquiètent pour leurs données personnelles
- La start-up Chari ouvre son premier magasin de e-commerce B2B à Ain Sebaa

### Gardez un œil sur l'actualité

Inscrivez-vous gratuitement pour recevoir l'actualité du jour dans votre boîte mail.

INSCRIPTION

### INSTANT-T

**Instant T** 20:22  
Jeudi 23 mars, premier jour du mois de ramadan au Maroc

**Instant T** 17:01  
Sans accord avec le FMI, la Tunisie risque de "s'effondrer", selon Blinken

**Instant T** 16:43  
Une crise mondiale de l'eau est "imminente", signale l'ONU

**Économie** 15:19  
E-commerce : une hausse de plus de 35% du nombre d'opérations de paiement en ligne en 2022

**Instant T** 14:02  
En dehors du salaire, 67% des Marocains actifs disent avoir de bonnes conditions de travail

**Diplomatie** 12:26  
L'ambassadeur d'Algérie en France "bientôt de retour" selon Tebboune

**Agriculture** 11:05  
Exportations : le Maroc détrône l'Italie et devient le deuxième fournisseur de pâtes de l'UE

**Instant T** 10:00  
Université Mohammed Ier d'Oujda : incendie dans une chambre de la cité universitaire, aucune perte humaine

→ **Instant T**

L'activité reste très fortement dominée par les cartes marocaines à hauteur de 95,4 % en nombre de transactions et de 90,2 % en montant, relève le CMI.

S'agissant des commerçants et eMarchands affiliés au CMI, ils ont enregistré, durant l'année 2022, 149 millions d'opérations de paiement, par cartes bancaires marocaines et étrangères, pour un montant global de 64,6 MMDH, en croissance de 33,2 % en nombre d'opérations et de 40,4 % en montant par rapport à 2021.



## CONCLUSIONS :

L'économie marocaine liée au développement du commerce de l'Arganier a subi, ces dernières décennies, une affluence remarquable notamment sur le marché mondial du secteur culinaire et cosmétique.

Pour rappel, les graines brutes du fruit de l'Arganier sont l'un des patrimoines protégés par le royaume de tout négoce extérieur. Seules sont concernées les exportations de l'huile cosmétique « brute » non torréfiées, ainsi que le résidu de la pulpe d'Argan, « *le tourteau* », qui est l'un des constituants très vitaminés, riches en saponines et très sollicités par les grandes industries de cosmétiques internationales.

Même si les marques issues du pays d'extraction arrivent difficilement à s'imposer à l'étranger, nous avons constaté qu'elles ne sont tributaires d'aucune façon, à des manquements de performances, et cela, malgré les réglementations, les normes, les labels et les conditions d'exportations édictés par les pays tiers et états importateurs, aux nombres approximatifs d'une centaine.

L'idée de concevoir dans le milieu de la **FinTech**, en proposant une cryptomonnaie corrélée à l'Arganier et aux produits dérivés, permettra d'amener une visibilité inédite, à une communauté novatrice d'investisseurs potentiels et futurs clients, au sein d'un écosystème où le jeton utilitaire servira à encourager des transactions commerciales et financières, mais également des nouveautés technologiques et agricoles.

De plus, les nombreuses perspectives d'avenir pourraient être soutenues par le négoce numérique dans les mécanismes économiques d'expansion de la filière tels que **Génération 2020-2030 et Forêts du Maroc 2020-2030**, prévoyant la réhabilitation de l'Arganeraie sur une surface de 400 000 hectares et le développement de l'Arganiculture sur une superficie de 50 000 hectares.

Des millions d'Arganiers seront plantés afin d'anticiper et de répondre à la demande grandissante sur les marchés internationaux en huile d'Argan, malgré la volatilité des prix, due surtout à la condition climatique.

Rappelons principalement l'appui institutionnel accru du **Plan Maroc Vert** (PMV) et les tendances **GREEN DEAL**, ainsi que les objectifs de la stratégie **GÉNÉRATION GREEN** et du **E-COMMERCE**, énuméré notamment par Morocco Foodex dans les leviers à très fort potentiels de croissance.

L'actualité nous le prouve tous les jours : les prochains programmes d'adoption de l'EURO/DOLLAR numérique, de même que le E-DIRHAM en cours de projet et les nombreux bouleversements sur la réglementation des marchés mondiaux de la cryptomonnaie, démontrent que l'avenir tend inévitablement vers la technologie Blockchain et toutes les révolutions numériques de cryptomonnaies et cryptographies qui y sont liées.



L'autorisation des cryptomonnaies permet une sécurité renforcée, une traçabilité exemplaire et une réduction du temps des transactions interbancaires. Elles stimuleront au Maroc l'innovation, les nouvelles technologies, la blockchain, et le développement du Web 3.0/4.0.

Par ailleurs, le royaume étudie dans ce sens la possibilité d'élaborer un cadre juridique pour réglementer l'usage de la cryptomonnaie et des NFT, en collaboration avec des partenaires internationaux et la Bank Al-Maghrib (BAM).

La phase d'adoption par le Maroc d'un dispositif de licence d'exploitation, permettra à ce projet de loi encadrant les cryptomonnaies, d'instituer un système d'autorisation d'utilisation des plateformes de négociation de ces monnaies virtuelles.

Faire correspondre le patrimoine et le potentiel agricole à la philosophie numérique de la blockchain permettra des avancées spectaculaires au sein des paramètres organisationnels de logistique et de toutes les étapes de mise en œuvre d'un green projet (ex : *dates des plantations de greffons, quantités d'eaux utilisées, dates des récoltes, mise en conditionnement, transport et traçabilité des denrées, gestion et respect des chaînes de températures, coûts des énergies « fossiles ou renouvelables » etc.*).

Il s'agit d'une véritable révolution car elle optimisera en temps réel les meilleurs schémas d'efficacités, démontrant que le système Blockchain peut construire les options des rendements rentables et qualitatifs incomparables, en autorisant à toute la chaîne des processus quelle qu'elle soit, et de prospecter dans une inégalable performance.

**ARGANACOIN** est fondé dans l'esprit de fédérer autour de la cryptomonnaie, d'apporter un rôle et une solution technologique pour associer le monde du terroir issu de la biosphère de l'Arganeraie et des coopératives à celui de la finance numérique décentralisée.

Initier les modèles de portails e-commerces internationaux et de parrainage NFT, permettra d'unir au jeton utilitaire, la valeur ajoutée et justifiée pour les actions commerciales d'achats et ventes de produits divers présents sur nos différentes futures plateformes.

Le jeton utilitaire, contrairement aux cryptomonnaies dites classiques et « spéculatives », est établi sur des projets de développement. Il instaure ici une relation de confiance car il est relié à un actif vivant (*l'Arganier*) et générateur de fruits (*dividendes*). Cela crée donc des rendements réels et des bénéfices naturels pour tous investissements au sein de la Terre.

Il en est de même pour les procédés technologiques de farming, de staking et de mining, ainsi que les jetons devenant dans la blockchain les profits ou usufruits secondaires et tertiaires pour tous types de placements financiers.

Il s'agit naturellement de synchroniser deux milieux, en relevant le défi de toujours tirer le meilleur parti de la technologie, tout en respectant patiemment les limites de la nature, mais sans jamais omettre le juste retour des choses par la redistribution équitable des richesses.



Nous sommes confiant sur les possibilités d'évolution de l'écosystème du jeton ARGANACOIN au sein de la filière de l'Arganeraie et des éventualités proposées par un partenariat élargi et ses diverses compétences.

Le jeton ARGANACOIN, les plateformes « SEED IT YOURSELF » et « ARGANAZONE » ainsi que d'autres projets basés sur la blockchain de finance décentralisée, ont finalement la possibilité de cultiver les potentiels offerts par l'innovation d'une technologie prometteuse à très haute valeur ajoutée.

Enfin, les résolutions du « **Plan Maroc Vert** » associées au « **Green Deal et Génération Green** » nous confortent positivement pour les années à venir ainsi que les nombreuses occasions à contribuer au développement de la politique agricole du royaume chérifien.

Abd-errahman ERRAMI

**Fondateur Projet ARGANACOIN**

